

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3164

23 décembre 2011

SOMMAIRE

Aries Interior Design S.à.r.l.	151826	Chaussures Ries S.à.r.l.	151870
Atelier 3 S.A.	151838	C.L.D., Compagnie Luxembourgeoise de Distribution S. à r.l.	151868
Axel Développement S.A.	151844	CMDT S.A.	151870
Axel Immo S.à r.l.	151845	Comptoir des Médias	151870
Axel Immo S.à r.l.	151844	Contti S.A.	151870
Axel Immo S.à r.l.	151844	Cordea Savills Fund Managers (Luxem- bourg) S.à r.l.	151869
Bansawal S.A.	151848	Crossroads Investments S.A.	151871
BCN Realty (Barcelona) S.à r.l.	151862	Danicalux Fortune Care	151859
Belval Plaza Holding S.A.	151848	Dax S.à r.l.	151871
Belval Plaza I Apartments S.à r.l.	151848	DayMen Group (Luxembourg) S.à r.l. ...	151872
Belval Plaza II Apartments S.à r.l.	151860	DayMen Group (Luxembourg) S.à r.l. ...	151871
Belval Plaza II Mall S.à r.l.	151860	Decker Modes	151872
Belval Plaza II S.à r.l.	151861	Decker-Wolff S.à.r.l.	151872
Belval Plaza I Mall S.à r.l.	151860	D.E.H. Holdings Sàrl	151871
Belval Plaza I S.à r.l.	151860	DeWAG Holdings S.à r.l.	151872
Benelux Consulting S.A.	151862	Dicar S.à r.l.	151872
B & G Laborservice Sàrl	151845	Dos Santos Daniel S.à r.l.	151860
Blue Shield Investments S.A.	151862	FFH Financial Holding S.A.	151868
Blue Shield Investments S.A.	151863	IACG Holdings II LUX S.à r.l.	151848
Bolly S.A.	151863	International Consulting World Wide Sàrl	151844
Bravank International	151863	Kingreal Company S.A.-SPF	151861
Brenntag	151861	Kochia S.A.	151862
Brenntag-Interfer	151861	Morgan Stanley Curtiss Investments S.à r.l.	151845
Brenntag-Interfer (BC)	151862	Office Portfolio Minerva II Sàrl	151863
Brenntag Luxco	151861	Office Portfolio Minerva I Sàrl	151839
Cabinet Erman	151869	Saltri HoldCo S.à r.l.	151826
Café de la Poste Sàrl	151869	Triton III No. 13 S.à r.l.	151826
Calama S.A.	151869		
Callaway Invest S.A.	151859		
Calteux - Société Immobilière, Société à responsabilité limitée	151869		
Carola Shipping S.A.	151844		

Aries Interior Design S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 1, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 62.316.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011158780/10.

(110184864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2011.

**Saltri HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Triton III No. 13 S.à r.l.).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J. F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 143.913.

In the year two thousand and eleven, on the fourth day of November.

Before Maître Edouard Delosch, notary residing in Rambrouch, (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared:

1. Triton Managers III Limited, a limited liability company governed by the laws of Jersey, with registered office at 29 Esplanade (1st Floor), St Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3QA, and registered with the Companies Registry at Jersey Financial Services Commission under number 98417 ("Triton Managers III Limited"), acting as general partner of Triton Fund III General Partner L.P., a limited partnership governed by the laws of Jersey, with registered office at 29 Esplanade (1st Floor), St Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3QA, and registered with the Companies Registry at Jersey Financial Services Commission under number 1080, itself being the general partner of:

(i) Triton Fund III L.P., a limited partnership governed by the laws of Jersey, with registered office at 29 Esplanade (1st Floor), St Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3QA, and registered with the Jersey Registrar of Limited Partnerships under number 1081 ("Triton Fund III L.P."),

(ii) Triton Fund III Executives L.P., a limited partnership governed by the laws of Jersey, with registered office at 29 Esplanade (1st Floor), St Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3QA, and registered with the Jersey Registrar of Limited Partnerships under number 1082 ("Triton Fund III Executives L.P."),

(iii) Triton Fund III F&F No. 2 L.P., a limited partnership governed by the laws of Jersey, with registered office at 29 Esplanade (1st Floor), St Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3QA, and registered with the Jersey Registrar of Limited Partnerships under number 1084 ("Triton Fund III F&F No. 2 L.P."),

(iv) Triton Fund III F&F No. 3 L.P., a limited partnership governed by the laws of Jersey, with registered office at 29 Esplanade (1st Floor), St Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3QA, and registered with the Jersey Registrar of Limited Partnerships under number 1085 ("Triton Fund III F&F No.3 L.P."),

(v) Triton Fund III F&F No. 4 L.P., a limited partnership governed by the laws of Jersey, with registered office at 29 Esplanade (1st Floor), St Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3QA, and registered with the Jersey Registrar of Limited Partnerships under number 1116 ("Triton Fund III F&F No. 4 L.P."),

(vi) Triton Fund III No. 2 L.P., a limited partnership governed by the laws of Jersey, with registered office at 29 Esplanade (1st Floor), St Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3QA, and registered with the Jersey Registrar of Limited Partnerships under number 1213 ("Triton Fund III No. 2 L.P."),

(vii) Triton Fund III F&F G L.P., a limited partnership governed by the laws of Jersey, with registered office at 29 Esplanade (1st Floor), St Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3QA, and registered with the Jersey Registrar of Limited Partnerships under number 1083 ("Triton Fund III F&F G L.P."),

2. Triton Managers III Limited, acting as general partner of Triton Fund III G L.P., a limited partnership governed by the laws of Jersey, with registered office at 29 Esplanade (1st Floor), St Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3QA, and registered with the Jersey Registrar of Limited Partnerships under number 1197 ("Triton Fund III G L.P."),

3. TFF III Limited, a limited liability company governed by the laws of Jersey, registered office at 29 Esplanade (1st Floor), St Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3QA, and registered with the Companies Registry at Jersey Financial Services Commission under number 101339, acting as general partner of Triton Fund III F&F L.P., a limited partnership governed by the laws of Jersey, having its registered office at 29 Esplanade (1st Floor), St Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3QA, registered with the Jersey Registrar of Limited Partnerships under number 1079 ("Triton Fund III F&F L.P."),

collectively, the "Shareholders" and individually a "Shareholder",

hereby all represented by Marianne Smetryns, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given by each Shareholder on 3 November 2011.

The said proxies, signed by the proxyholder and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Shareholders requested the undersigned notary to document that the Shareholders are all the shareholders of Triton III No. 13 S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), with registered office at 43, av. John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having been incorporated following a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, dated 23 December 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 200 of 29 January 2009 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 143.913 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have not yet been amended.

The Shareholders, represented as above mentioned, declaring to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. To change the name of the Company to "Saltri HoldCo S.à r.l."
2. To re-denominate the existing one hundred twenty-five thousand (125,000) class A shares, one hundred twenty-five thousand (125,000) class B shares, one hundred twenty-five thousand (125,000) class C shares, one hundred twenty-five thousand (125,000) class D shares, one hundred twenty-five thousand (125,000) class E shares, one hundred twenty-five thousand (125,000) class F shares, one hundred twenty-five thousand (125,000) class G shares, one hundred twenty-five thousand (125,000) class H shares, one hundred twenty-five thousand (125,000) class I shares, and one hundred twenty-five thousand (125,000) class J shares into one million two hundred fifty thousand (1,250,000) ordinary shares.
3. To reclassify nine thousand nine hundred (9,900) of these ordinary shares into nine (9) new classes of shares namely class A shares, class B shares, class C shares, class D shares, class E shares, class F shares, class G shares, class H shares and class I shares, by converting nine thousand nine hundred (9,900) existing ordinary shares with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each, into one thousand one hundred (1,100) class A shares, one thousand one hundred (1,100) class B shares, one thousand one hundred (1,100) class C shares, one thousand one hundred (1,100) class D shares, one thousand one hundred (1,100) class E shares, one thousand one hundred (1,100) class F shares, one thousand one hundred (1,100) class G shares, one thousand one hundred (1,100) class H shares and one thousand one hundred (1,100) class I shares, with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each.
4. To increase the share capital of the Company by an amount of one million two hundred thousand euro (EUR 1,200,000.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) to an amount of one million two hundred twelve thousand five hundred euro (EUR 1,212,500.-) without issuing new shares to the existing shareholders, by increasing the nominal value of the existing shares by an amount of zero point nine six euro (EUR 0.96) so as to raise it from its present amount of one cent (EUR 0.01) per share to zero point nine seven euro (EUR 0.97) per share, by a contribution in kind consisting of a receivable to be made by the existing shareholders.
5. To decrease the share capital of the Company by an amount of one million two hundred thousand euro (EUR 1,200,000.-) so as to reduce it from its present amount of one million two hundred twelve thousand five hundred euro (EUR 1,212,500.-) to an amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), without cancelling any shares, by decreasing the nominal value of the existing shares by an amount of zero point nine six euro (EUR 0.96) so as to reduce it from its present amount of zero point nine seven euro (EUR 0.97) per share to one cent (EUR 0.01) per share and to allocate the surplus to the share premium account.
6. To confirm the amount of the Company's share capital.
7. To amend the current financial year of the Company.
8. To amend articles 1, 5, 7, 20, 22 and 23 of the articles of incorporation of the Company so as to reflect the foregoing proposed resolutions and, in particular, the rights and privileges attached to each class of shares.
9. Miscellaneous.

requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolved to change the name of the Company to "Saltri HoldCo S.à r.l."

Second resolution

The Shareholders resolved to re-denominate the existing one hundred twenty-five thousand (125,000) class A shares, one hundred twenty-five thousand (125,000) class B shares, one hundred twenty-five thousand (125,000) class C shares, one hundred twenty-five thousand (125,000) class D shares, one hundred twenty-five thousand (125,000) class E shares, one hundred twenty-five thousand (125,000) class F shares, one hundred twenty-five thousand (125,000) class G shares, one hundred twenty-five thousand (125,000) class H shares, one hundred twenty-five thousand (125,000) class I shares, and one hundred twenty-five thousand (125,000) class J shares into one million two hundred fifty thousand (1,250,000) ordinary shares with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each, which are all held as follows:

Shareholders	Number of ordinary shares
Triton Fund III L.P.	1,114,030
Triton Fund III Executives L.P.	5,410
Triton Fund III F&F No. 2 L.P.	2,330
Triton Fund III F&F No. 3 L.P.	6,540
Triton Fund III F&F No. 4 L.P.	9,250
Triton Fund III No. 2 L.P.	91,570
Triton Fund III F&F G L.P.	3,560
Triton Fund III G L.P.	16,740
Triton Fund III F&F L.P.	570
Total	<u>1,250,000</u>

Third resolution

The Shareholders resolved to reclassify nine thousand nine hundred (9,900) of these ordinary shares into nine (9) new classes of shares, namely class A shares, class B shares, class C shares, class D shares, class E shares, class F shares, class G shares, class H shares and class I shares, by converting nine thousand nine hundred (9,900) existing ordinary shares with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each into one thousand one hundred (1,100) class A shares, one thousand one hundred (1,100) class B shares, one thousand one hundred (1,100) class C shares, one thousand one hundred (1,100) class D shares, one thousand one hundred (1,100) class E shares, one thousand one hundred (1,100) class F shares, one thousand one hundred (1,100) class G shares, one thousand one hundred (1,100) class H shares and one thousand one hundred (1,100) class shares, with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each.

As a result of such conversion, the Shareholders acknowledged that the shares in the Company are now held as follows:

Shareholders	Number and classes of shares
Triton Fund III L.P.	1,105,210 ordinary shares 980 class A shares 980 class B shares 980 class C shares 980 class D shares 980 class E shares 980 class F shares 980 class G shares 980 class H shares 980 class I shares
Triton Fund III Executives L.P.	5,365 ordinary shares 5 class A shares 5 class B shares 5 class C shares 5 class D shares 5 class E shares 5 class F shares 5 class G shares 5 class H shares 5 class I shares
Triton Fund III F&F No. 2 L.P.	1,610 ordinary shares 80 class A shares 80 class B shares 80 class C shares 80 class D shares 80 class E shares 80 class F shares 80 class G shares 80 class H shares 80 class I shares
Triton Fund III F&F No.3 L.P.	6,405 ordinary shares 15 class A shares 15 class B shares 15 class C shares

	15 class D shares
	15 class E shares
	15 class F shares
	15 class G shares
	15 class H shares
	15 class I shares
Triton Fund III F&F No. 4 L.P.	9,232 ordinary shares
	2 class A shares
	2 class B shares
	2 class C shares
	2 class D shares
	2 class E shares
	2 class F shares
	2 class G shares
	2 class H shares
	2 class I shares
Triton Fund III No. 2 L.P.	91,543 ordinary shares
	3 class A shares
	3 class B shares
	3 class C shares
	3 class D shares
	3 class E shares
	3 class F shares
	3 class G shares
	3 class H shares
	3 class I shares
Triton Fund III F&F G L.P.	3,506 ordinary shares
	6 class A shares
	6 class B shares
	6 class C shares
	6 class D shares
	6 class E shares
	6 class F shares
	6 class G shares
	6 class H shares
	6 class I shares
Triton Fund III G L.P.	16,731 ordinary shares
	1 class A share
	1 class B share
	1 class C share
	1 class D share
	1 class E share
	1 class F share
	1 class G share
	1 class H share
	1 class I share
Triton Fund III F&F L.P.	498 ordinary shares
	8 class A shares
	8 class B shares
	8 class C shares
	8 class D shares
	8 class E shares
	8 class F shares
	8 class G shares
	8 class H shares
	8 class I shares

Fourth resolution

The Shareholders resolved to increase the share capital of the Company by an amount of one million two hundred thousand euro (EUR 1,200,000.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) to an amount of one million two hundred twelve thousand five hundred euro (EUR 1,212,500.-) without issuing

new shares to the existing shareholders, by increasing the nominal value of the existing shares by an amount of zero point nine six euro (EUR 0.96) so as to raise it from its present amount of one cent (EUR 0.01) per share to zero point nine seven euro (EUR 0.97) per share, by a contribution in kind to be made by the Shareholders consisting of a receivable in the total amount of one million two hundred thousand euro (EUR 1,200,000.-) (“the Contribution”).

Proof of the ownership by the Shareholders of the Contribution has been given to the undersigned notary.

The Shareholders declared that there subsist no impediments to the free transferability of their Contribution to the Company, that all consents required in that respect have been obtained and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Contribution to the Company.

The Shareholders further stated that a report has been drawn up by the managers of the Company wherein the Contribution is described and valued (the “Report”).

The conclusions of the Report read as follows:

“Based on the valuation methodology above described, we have no observation to mention on the value of the contribution in kind made to the Company, which amounts to one million two hundred thousand euros (EUR 1,200,000.-) and corresponds to the amount of the capital increase.”

The Report, which after having been signed “ne varietur” by the proxyholder of the Shareholders and the undersigned notary, will remain attached to the present deed.

Fifth resolution

The Shareholders resolved to decrease the share capital of the Company by an amount of one million two hundred thousand euro (EUR 1,200,000.-) so as to reduce it from its present amount of one million two hundred twelve thousand five hundred euro (EUR 1,212,500.-) to an amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), without cancelling any shares, by decreasing the nominal value of the existing shares by an amount of zero point nine six euro (EUR 0.96) so as to reduce it from its present amount of zero point nine seven euro (EUR 0.97) per share to one cent (EUR 0.01) per share and to allocate the surplus to the share premium account.

Sixth resolution

The Shareholders resolved to confirm that the Company’s share capital amounts to twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) divided into one million two hundred forty thousand one hundred (1,240,100) ordinary shares, one thousand one hundred (1,100) class A shares, one thousand one hundred (1,100) class B shares, one thousand one hundred (1,100) class C shares, one thousand one hundred (1,100) class D shares, one thousand one hundred (1,100) class E shares, one thousand one hundred (1,100) class F shares, one thousand one hundred (1,100) class G shares, one thousand one hundred (1,100) class H shares and one thousand one hundred (1,100) class I shares, with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each.

Seventh resolution

The Shareholders resolved to change the financial year of the Company so that it shall forthwith begin on the first day of January and end on the last day of December of the same year.

The Shareholders further resolved that the financial year which started on 1st April 2011 shall end on 31 December 2011 so that the next financial year will start on 1st January 2012.

Eighth resolution

In view of the above, the Shareholders resolved to amend articles 1, 5, 7, 20, 22 and 23 of the articles of incorporation of the Company so as to reflect the foregoing resolutions.

As a result, the third paragraph of article 1 shall from now on read as follows:

“The Company will exist under the name of Saltri HoldCo S.à r.l.”.

As a result, article 5 shall from now on read as follows:

“ **Art. 5. Share Capital.** The share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) divided into one million two hundred forty thousand one hundred (1,240,100) ordinary shares (the

“Ordinary shares”), one thousand one hundred (1,100) class A shares (the “Class A shares”), one thousand one hundred (1,100) class B shares (the “Class B shares”), one thousand one hundred (1,100) class C shares (the “Class C shares”), one thousand one hundred (1,100) class D shares (the “Class D shares”), one thousand one hundred (1,100) class E shares (the “Class E shares”), one thousand one hundred (1,100) class F shares (the “Class F shares”), one thousand one hundred (1,100) class G shares (the “Class G shares”), one thousand one hundred (1,100) class H shares (the “Class H shares”) and one thousand one hundred (1,100) class I shares (the “Class I shares”), together referred to as the “shares”. Each issued share has a nominal value of one cent (EUR 0.01) and is fully paid up.

The rights and obligations attached to the shares of each class shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Incorporation or by the Laws and except for the rights with respect to the distribution of dividends or

the allocation of liquidation proceeds by the Company (including on its dissolution or liquidation), as defined in articles 22 and 23 of these Articles of Incorporation.

In addition to the issued share capital, a premium account is to be set up into which any premium paid on any share above its nominal value shall be transferred. The premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.”

As a result, article 7 shall from now on read as follows:

“ **Art. 7. Increase and Reduction of Capital.** The issued capital of the Company may be increased or reduced one or several times by resolution of a single shareholder or, as the case may be, by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation.

The issued capital of the Company may be reduced through the cancellation of shares including by the cancellation of one entire class of shares through the repurchase and cancellation of all the shares in issue in such class. In the case of a repurchase and cancellation of a whole class of shares, such repurchase and cancellation of shares shall be made in the reverse alphabetical order (starting from the Class I shares until the Class A shares and ending with the Ordinary shares).

The redemption price shall be set by reference to the higher of (a) the nominal value of each redeemed share and (b) the following formula: dividing (i) the total amount of any distributable sums less the portion of the Profit Entitlement to be allocated to the other classes of shares in accordance with Article 22 by (ii) the number of shares constituting the class to be redeemed. Redemption of shares may only be carried out to the extent that sufficient distributable funds are available to settle the redemption price in full.”

As a result, article 20 shall from now on read as follows:

” **Art. 20. Financial Year.** The Company’s financial year starts on the first day of January of each year and ends the last day of December of the same year.”

As a result, article 22 shall from now on read as follows:

“ **Art. 22. Appropriation of profits.** From the annual net profits of the Company, as determined on the basis of applicable Luxembourg accounting rules, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the “Legal Reserve”). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as such Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed share capital of the Company.

After the allocations to the Legal Reserve, the single shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium, to the shareholders.

In respect of each distribution of dividend, the amount allocated to this effect shall be distributed in the following order of priority:

- each Ordinary share (if any) shall carry the right to a cumulative dividend in an amount of not less than seven point five per cent (7.5%) per annum of the nominal value of such share; then
- each Class A share (if any) shall carry the right to a cumulative dividend in an amount of not less than seven per cent (7%) per annum of the nominal value of such share, then
- each Class B share (if any) shall carry the right to a cumulative dividend in an amount of not less than six point five per cent (6.5%) per annum of the nominal value of such share, then,
- each Class C share (if any) shall carry the right to a cumulative dividend in an amount of not less than six per cent (6%) per annum of the nominal value of such share, then,
- each Class D Ordinary Share (if any) shall carry the right to a cumulative dividend in an amount of not less than five point five per cent (5.5%) per annum of the nominal value of such share, then,
- each Class E share (if any) shall carry the right to a cumulative dividend in an amount of not less than five per cent (5%) per annum of the nominal value of such share, then,
- each Class F share (if any) shall carry the right to a cumulative dividend in an amount of not less than four point five per cent (4.5%) per annum of the nominal value of such share, then,
- each Class G share (if any) shall carry the right to a cumulative dividend in an amount of not less than four per cent (4%) per annum of the nominal value of such share, then,
- each Class H share (if any) shall carry the right to a cumulative dividend in an amount of not less than three point five per cent (3.5%) per annum of the nominal value of such share, then,
- each Class I share (if any) carry the right to a cumulative dividend in an amount of not less than three per cent (3%) per annum of the nominal value of such share, (together the “Profit Entitlement”); and

any remaining dividend amount after allocation of the Profit Entitlement shall be allocated in whole to all the shares forming the outstanding class of shares in alphabetical order (starting from the Class I shares until the Class A Ordinary Shares and ending with the Ordinary shares).

Subject to the conditions set by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the Manager(s) or, as the case may be, the Board of Managers may pay out an advance payment on dividends to the shareholders. The Manager(s) or, as the case may be, the Board of Managers determine(s) the amount and the date of payment of any such advance payment.”

As a result, article 23 shall from now on read as follows:

“ **Art. 23. Dissolution, Liquidation.** The Company may be dissolved by a decision of the single shareholder or by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum and majority as set out in article 19 of these Articles of Incorporation, unless otherwise provided by law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, which will determine their powers and their compensation.

In the event of liquidation, all assets and cash of the Company shall be applied in the following order of priority:

(ii) first, to the creditors (whether by payment or the making of reasonable provision for payment thereof) for all the Company’s debts and liabilities;

(iii) second, to the shareholders for the repayment of the nominal value of their shares in the Company;

(iv) third, to the holders of all classes of shares in such order of priority and in such amount as is necessary to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions.”

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind payable by the Company by reason of this deed are estimated at two thousand seven hundred euro (EUR 2,700.-).

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same parties and in case of inconsistencies between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the parties appearing, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L’an deux mille onze, le quatre novembre.

Par-devant Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Rambrouch (Grand-Duché de Luxembourg),

Ont comparu:

1. Triton Managers III Limited, une société à responsabilité limitée régie par les lois de Jersey, avec siège social au 29, Esplanade (1^{er} étage), St. Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3QA, et immatriculée au Registre des Sociétés de la Jersey Financial Services Commission sous le numéro 98417 («Triton Managers III Limited»), agissant en tant que general partner de Triton Fund III General Partner L.P., un limited partnership régi par les lois de Jersey, avec siège social au 29, Esplanade (1^{er} étage), St. Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3QA, et immatriculée au Registre des Sociétés de la Commission de Services Financiers de Jersey sous le numéro 1080, lui-même étant le general partner de:

(i) Triton Fund III L.P., un limited partnership régi par les lois de Jersey, avec siège social au 29, Esplanade (1^{er} étage), St. Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3QA, et immatriculé auprès du Registre des Limited Partnerships de Jersey sous le numéro 1081 («Triton Fund III L.P.»),

(ii) Triton Fund III Executives L.P., un limited partnership régi par les lois de Jersey, avec siège social au 29, Esplanade (1^{er} étage), St. Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3QA, et immatriculé auprès du Registre des Limited Partnerships de Jersey sous le numéro 1082 («Triton Fund III Executives L.P.»),

(iii) Triton Fund III F&F No.2 L.P., un limited partnership régi par les lois de Jersey, avec siège social au 29, Esplanade (1^{er} étage), St. Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3QA, et immatriculé auprès du Registre des Limited Partnerships de Jersey sous le numéro 1084 («Triton Fund III F&F No.2 L.P.»),

(iv) Triton Fund III F&F No.3 L.P., un limited partnership régi par les lois de Jersey, avec siège social au 29, Esplanade (1^{er} étage), St. Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3QA, et immatriculé auprès du Registre des Limited Partnerships de Jersey sous le numéro 1085 («Triton Fund III L.P.»),

(v) Triton Fund III F&F No.4 L.P., un limited partnership régi par les lois de Jersey, avec siège social au 29, Esplanade (1^{er} étage), St. Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3QA, et immatriculé auprès du Registre des Limited Partnerships de Jersey sous le numéro 1116 («Triton Fund III F&F No.4 L.P.»),

(vi) Triton Fund III No.2 L.P., un limited partnership régi par les lois de Jersey, avec siège social au 29, Esplanade (1^{er} étage), St. Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3QA, et immatriculé auprès du Registre des Limited Partnerships de Jersey sous le numéro 1213 («Triton Fund III No.2 L.P.»),

(vii) Triton Fund III F&F G L.P., un limited partnership régi par les lois de Jersey, avec siège social au 29, Esplanade (1^{er} étage), St. Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3QA, et immatriculé auprès du Registre des Limited Partnerships de Jersey sous le numéro 1083 («Triton Fund III F&F G L.P.»),

2. Triton Managers III Limited, agissant en tant que general partner de Triton Fund III G L.P., un limited partnership régi par les lois de Jersey, avec siège social au 29, Esplanade (1^{er} étage), St. Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3QA, et immatriculé auprès du Registre des Limited Partnerships de Jersey sous le numéro 1197 («Triton Fund III G L.P.»),

3. TFF III Limited, une société à responsabilité limitée régie par les lois de Jersey, avec siège social au 29, Esplanade (1^{er} étage), St. Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3QA, immatriculée au Registre des Sociétés de la Jersey Financial Services Commission sous le numéro 101339, agissant en tant que general partner de Triton Fund III F&F L.P., un limited partnership régi par les lois de Jersey, avec siège social au 29, Esplanade (1^{er} étage), St. Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3QA, et immatriculé auprès du Registre des Limited Partnerships de Jersey sous le numéro 1079 («Triton Fund III F&F L.P.»),

ensemble, les «Associés» et individuellement un «Associé», ensemble représentés par Marianne Smetryns, avocat, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée par chaque Associé le 3 novembre 2011.

Les dites procurations, signées par le mandataire et le notaire soussigné, seront annexées au présent acte à des fins d'enregistrement.

Les associés ont demandé au notaire soussigné d'acter que les Associés sont tous les associés de Triton III No. 13 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), avec siège social au 43, avenue J -F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, (la «Société») constituée suivant acte de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem en date du 23 décembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 200 en date 29 janvier 2009 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 143.913. Les statuts de la Société n'ont pas encore été modifiés.

Les Associés, représentés comme mentionnés ci-dessus reconnaissent être pleinement informés des décisions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Modification de la dénomination sociale de la Société en " Saltri HoldCo S.à r.l.".

2. Redénomination des cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie A, cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie B, cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie C, cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie D, cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie E, cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie F, cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie G, cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie H, cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie I et cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie J existantes en un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales ordinaires.

3. Reclassification de neuf mille neuf cents (9.900) parts sociales ordinaires en neuf (9) nouvelles catégories de parts sociales dénommées parts sociales de catégorie A, parts sociales de catégorie B, parts sociales de catégorie C, parts sociales de catégorie D, parts sociales de catégorie E, parts sociales de catégorie F, parts sociales de catégorie G, parts sociales de catégorie H et parts sociales de catégorie I par conversion de neuf mille neuf cents (9.900) parts sociales ordinaires existantes ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune en mille cent (1.100) parts sociales de catégorie A, mille cent (1.100) parts sociales de catégorie B, mille cent (1.100) parts sociales de catégorie C, mille cent (1.100) parts sociales de catégorie D, mille cent (1.100) parts sociales de catégorie E, mille cent (1.100) parts sociales de catégorie F, mille cent (1.100) parts sociales de catégorie G, mille cent (1.100) parts sociales de catégorie H et mille cent (1.100) parts sociales de catégorie I, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune.

4. Augmentation du capital social de la Société d'un montant d'un million deux cent mille euros (EUR 1.200.000,-) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à un montant d'un million deux cent douze mille cinq cents euros (EUR 1.212.500,-) sans émission de nouvelles parts sociales aux associés existants, par augmentation de la valeur nominale des parts sociales existantes d'un montant de zéro virgule neuf six euro (EUR 0,96) afin de la porter de son montant actuel d'un centime d'euro (EUR 0,01) par part sociale à zéro virgule neuf sept euro (EUR 0,97) par part sociale, par un apport en nature des associés existants consistant en une créance.

5. Réduction du capital social de la Société d'un montant d'un million deux cent mille euros (EUR 1.200.000,-) afin de le porter de son montant actuel d'un million deux cent douze mille cinq cents euros (EUR 1.212.500,-) à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), sans annulation de parts sociales par réduction de la valeur nominale des parts sociales existantes, d'un montant de zéro virgule neuf six euro (EUR 0,96) afin de la porter de son montant actuel de zéro virgule neuf sept euro (EUR 0,97) par part sociale à un centime d'euro (EUR 0,01) par part sociale et allocation du surplus ainsi dégagé au compte de prime d'émission.

6. Confirmation du capital social de la Société.

7. Modification de l'exercice social en cours de la Société.

8. Modification des articles 1, 5, 7, 20, 22 et 23 des statuts de la Société afin de refléter les résolutions proposées ci-dessus, et en particulier, les droits et privilèges attachés à chaque catégorie de parts sociales.

9. Divers.

Ont requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés ont décidé de modifier la dénomination sociale de la Société en «Saltri HoldCo S.à r.l.».

Deuxième résolution

Les Associés ont décidé de requalifier les cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie A, cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie B, cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie C, cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie D, cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie E, cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie F, cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie G, cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie H, cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie I et cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie J existantes en un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, toutes détenues comme suit:

Associés	Nombre de parts sociales ordinaires
Triton Fund III L.P.	1.114.030
Triton Fund III Executives L.P.	5.410
Triton Fund III F&F No. 2 L.P.	2.330
Triton Fund III F&F No. 3 L.P.	6.540
Triton Fund III F&F No. 4 L.P.	9.250
Triton Fund III No. 2 L.P.	91.570
Triton Fund III F&F G L.P.	3.560
Triton Fund III G L.P.	16.740
Triton Fund III F&F L.P.	570
Total	1.250.000

Troisième résolution

Les Associés ont décidé de requalifier neuf mille neuf cents (9.900) parts sociales ordinaires en neuf (9) nouvelles catégories de parts sociales dénommées parts sociales de catégorie A, parts sociales de catégorie B, parts sociales de catégorie C, parts sociales de catégorie D, parts sociales de catégorie E, parts sociales de catégorie F, parts sociales de catégorie G, parts sociales de catégorie H et parts sociales de catégorie I par conversion de neuf mille neuf cents (9.900) parts sociales ordinaires existantes ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune en mille cent (1.100) parts sociales de catégorie A, mille cent (1.100) parts sociales de catégorie B, mille cent (1.100) parts sociales de catégorie C, mille cent (1.100) parts sociales de catégorie D, mille cent (1.100) parts sociales de catégorie E, mille cent (1.100) parts sociales de catégorie F, mille cent (1.100) parts sociales de catégorie G, mille cent (1.100) parts sociales de catégorie H et mille cent (1.100) parts sociales de catégorie I, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune.

En conséquence de cette conversion, les Associés ont pris acte de ce que les parts sociales de la Société sont dorénavant détenues comme suit:

Associés	Nombre et catégories de parts sociales
Triton Fund III L.P.	1.105.210 parts sociales ordinaires 980 parts sociales de catégorie A 980 parts sociales de catégorie B 980 parts sociales de catégorie C 980 parts sociales de catégorie D 980 parts sociales de catégorie E 980 parts sociales de catégorie F 980 parts sociales de catégorie G 980 parts sociales de catégorie H 980 parts sociales de catégorie I
Triton Fund III Executives L.P.	5.365 parts sociales ordinaires 5 parts sociales de catégorie A 5 parts sociales de catégorie B 5 parts sociales de catégorie C 5 parts sociales de catégorie D 5 parts sociales de catégorie E 5 parts sociales de catégorie F

Triton Fund III F&F No. 2 L.P.	5 parts sociales de catégorie G 5 parts sociales de catégorie H 5 parts sociales de catégorie I 1.610 parts sociales ordinaires 80 parts sociales de catégorie A 80 parts sociales de catégorie B 80 parts sociales de catégorie C 80 parts sociales de catégorie D 80 parts sociales de catégorie E 80 parts sociales de catégorie F 80 parts sociales de catégorie G 80 parts sociales de catégorie H 80 parts sociales de catégorie I
Triton Fund III F&F No.3 L.P.	6.405 parts sociales ordinaires 15 parts sociales de catégorie A 15 parts sociales de catégorie B 15 parts sociales de catégorie C 15 parts sociales de catégorie D 15 parts sociales de catégorie E 15 parts sociales de catégorie F 15 parts sociales de catégorie G 15 parts sociales de catégorie H 15 parts sociales de catégorie I
Triton Fund III F&F No. 4 L.P.	9.232 parts sociales ordinaires 2 parts sociales de catégorie A 2 parts sociales de catégorie B 2 parts sociales de catégorie C 2 parts sociales de catégorie D 2 parts sociales de catégorie E 2 parts sociales de catégorie F 2 parts sociales de catégorie G 2 parts sociales de catégorie H 2 parts sociales de catégorie I
Triton Fund III No. 2 L.P.	91.543 parts sociales ordinaires 3 parts sociales de catégorie A 3 parts sociales de catégorie B 3 parts sociales de catégorie C 3 parts sociales de catégorie D 3 parts sociales de catégorie E 3 parts sociales de catégorie F 3 parts sociales de catégorie G 3 parts sociales de catégorie H 3 parts sociales de catégorie I
Triton Fund III F&F G L.P.	3.506 parts sociales ordinaires 6 parts sociales de catégorie A 6 parts sociales de catégorie B 6 parts sociales de catégorie C 6 parts sociales de catégorie D 6 parts sociales de catégorie E 6 parts sociales de catégorie G 6 parts sociales de catégorie H 6 parts sociales de catégorie I
Triton Fund III G L.P.	16.731 parts sociales ordinaires 1 part sociale de catégorie A 1 part sociale de catégorie B 1 part sociale de catégorie C 1 part sociale de catégorie D 1 part sociale de catégorie E 1 part sociale de catégorie F 1 part sociale de catégorie G 1 part sociale de catégorie H

Triton Fund III F&F L.P.	1 part sociale de catégorie I 498 parts sociales ordinaires 8 parts sociales de catégorie A 8 parts sociales de catégorie B 8 parts sociales de catégorie C 8 parts sociales de catégorie D 8 parts sociales de catégorie E 8 parts sociales de catégorie F 8 parts sociales de catégorie G 8 parts sociales de catégorie H 8 parts sociales de catégorie I
------------------------------------	---

Quatrième résolution

Les Associés ont décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant d'un million deux cent mille euros (EUR 1.200.000,-) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à un montant d'un million deux cent douze mille cinq cents euros (EUR 1.212.500,-) sans émission de nouvelles parts sociales aux associés existants, par augmentation de la valeur nominale des parts sociales existantes d'un montant de zéro virgule neuf six euro (EUR 0,96) afin de la porter de son montant actuel d'un centime d'euro (EUR 0,01) par part sociale à zéro virgule neuf sept euro (EUR 0,97) par part sociale, par un apport en nature des Associés consistant en une créance d'un montant total d'un million deux cent mille euros (EUR 1.200.000,-) (l'«Apport»).

La preuve par les Associés de la propriété de l'Apport a été rapportée au notaire soussigné.

Les Associés ont déclaré que l'Apport est libre de tout privilège ou gage et qu'il ne subsiste aucune restriction au libre transfert de l'Apport à la Société et que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable de l'Apport à la Société.

Les Associés ont déclaré qu'un rapport a été établi par les gérants de la Société dans lequel l'Apport est décrit et évalué (le «Rapport»).

Les conclusions du Rapport sont les suivantes:

«Sur base de la méthode d'évaluation telle que décrite ci-dessus, nous n'avons pas d'observations quant à la valeur totale de l'apport en nature fait à la Société qui s'élève à un million deux cent mille euros (EUR 1.200.000,-) et correspond au montant de l'augmentation de capital.»

Le Rapport, qui après avoir été signé «ne varietur» par le mandataire des Associés et le notaire soussigné, restera annexé au présent acte.

Cinquième résolution

Les Associés ont décidé de réduire le capital social de la Société d'un montant d'un million deux cent mille euros (EUR 1.200.000,-) afin de le porter de son montant actuel d'un million deux cent douze mille cinq cents euros (EUR 1.212.500,-) à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), sans annulation de parts sociales par réduction de la valeur nominale des parts sociales existantes, d'un montant de zéro virgule neuf six euro (EUR 0,96) afin de la porter de son montant actuel de zéro virgule neuf sept euro (EUR 0,97) par part sociale à un centime d'euro (EUR 0,01) par part sociale et allocation du surplus ainsi dégagé au compte de prime d'émission.

Sixième résolution

Les Associés ont décidé de confirmer que le capital social de la Société s'élève à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par un million deux cent quarante mille cent (1.240.100) parts sociales ordinaires, mille cent (1.100) parts sociales de catégorie A, mille cent (1.100) parts sociales de catégorie B, mille cent (1.100) parts sociales de catégorie C, mille cent (1.100) parts sociales de catégorie D, mille cent (1.100) parts sociales de catégorie E, mille cent (1.100) parts sociales de catégorie F, mille cent (1.100) parts sociales de catégorie G, mille cent (1.100) parts sociales de catégorie H et mille cent (1.100) parts sociales de catégorie I,

ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune.

Septième résolution

Les Associés ont décidé de changer l'exercice social de la Société afin que celui-ci commence le premier jour de janvier et finisse le dernier jour de décembre de la même année.

Les Associés ont décidé en outre que l'exercice social actuel de la Société qui a commencé le 1^{er} avril 2011 se terminera le 31 décembre 2011 de sorte que le prochain exercice social commencera le 1^{er} janvier 2012.

Huitième résolution

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, les Associés ont décidé de modifier les articles 1, 5, 7, 20, 22 et 23 des statuts de la Société afin de refléter les précédentes résolutions:

En conséquence, l'article 1 paragraphe 3 aura dorénavant la teneur suivante:

«La Société adopte la dénomination sociale Saltri HoldCo S.à r.l.»

En conséquence, l'article 5 aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital social.** Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00) représenté par un million deux cent quarante mille cent (1.240.100) parts sociales ordinaires («parts sociales Ordinaires»), mille cent (1.100) parts sociales de catégorie A («parts sociales de Catégorie A»), mille cent (1.100) parts sociales de catégorie B («parts sociales de Catégorie B»), mille cent (1.100) parts sociales de catégorie C («parts sociales de Catégorie C»), mille cent (1.100) parts sociales de catégorie D («parts sociales de Catégorie D»), mille cent (1.100) parts sociales de catégorie E («parts sociales de Catégorie E»), mille cent (1.100) parts sociales de catégorie F («parts sociales de Catégorie F»), mille cent (1.100) parts sociales de catégorie G («parts sociales de Catégorie G»), mille cent (1.100) parts sociales de catégorie H («parts sociales de Catégorie H») et mille cent (1.100) parts sociales de catégorie I («parts sociales de Catégorie I»), ensemble les «parts sociales». Chaque part sociale a une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) et est entièrement libérée.

Sauf stipulation contraire des Statuts ou de la Loi et à l'exception toutefois des droits afférents aux distributions de dividendes ou l'attribution du boni de liquidation par la Société (y compris lors de sa dissolution ou liquidation), tels que prévu aux articles 22 et 23 des présents statuts, les droits et obligations afférents aux parts sociales sont identiques.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être constitué sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les parts sociales en plus de la valeur nominale. L'avoir de ce compte de prime d'émission peut être utilisé afin de régler le prix de rachat de parts sociales que la Société a rachetées à ses associés, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour distribuer des dividendes aux associés, ou encore pour affecter ces fonds à la réserve légale.»

En conséquence, l'article 7 aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 7. Augmentation et Réduction du capital social.** Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique, ou, selon le cas, par une résolution de l'assemblée générale des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par les statuts ou, selon le cas, par la loi pour toute modification des Statuts.

Le capital social de la Société peut être réduit par l'annulation des parts sociales, y compris par l'annulation d'une catégorie de parts sociales entière suite au rachat et à l'annulation de toutes les parts sociales émises dans cette catégorie. En cas de rachat et annulation d'une catégorie entière de parts sociales, ce rachat et cette annulation doivent être faits dans l'ordre alphabétique inversé (commençant par les parts sociales de Catégorie I jusqu'aux parts sociales de Catégorie A et terminant par les parts sociales Ordinaires).

Le prix de rachat doit être fixé par référence au montant le plus élevé entre (a) la valeur nominale de chaque part sociale rachetée, et (b) le montant calculé selon la formule suivante: division (i) du montant total de tous les sommes distribuables moins la partie du Droit au Bénéfice attribuable aux autres catégories de parts sociales conformément à l'Article 22 par (ii) le nombre de parts sociales constituant la catégorie devant être rachetée. Le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des fonds distribuables suffisants sont disponibles pour permettre le paiement intégral du prix de rachat.»

En conséquence, l'article 20 aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 20. Année sociale.** L'année sociale de la Société commence le premier jour du mois de janvier de chaque année et se termine le dernier jour du mois de décembre de la même année.»

En conséquence, l'article 22 aura dorénavant la teneur suivante:

«Article 22. Affectation des bénéfices. Sur les bénéfices nets annuels de la Société, tels que déterminés sur base des règles comptables applicables au Luxembourg, il sera prélevé cinq pour cent (5%) destiné à la constitution de la réserve légale (la «Réserve Légale»). Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social.

Après l'affectation à la Réserve Légale, l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas, décide de la répartition du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserves ou de provisions, de le reporter à nouveau ou de le distribuer, ensemble avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les primes d'émission, aux associés comme dividendes.

Lors de chaque distribution de dividendes, le montant alloué à cet effet sera distribué de la manière suivante:

- chaque part sociale Ordinaire (s'il y en a) aura le droit de percevoir un dividende cumulatif d'un montant d'au moins sept virgule cinq pour cent (7,5%) par an de la valeur nominale de cette part sociale; puis
- chaque part sociale de Catégorie A (s'il y en a) aura le droit de percevoir un dividende cumulatif d'un montant d'au moins sept pour cent (7%) par an de la valeur nominale de cette part sociale; puis
- chaque part sociale de Catégorie B (s'il y en a) aura le droit de percevoir un dividende cumulatif d'un montant d'au moins six virgule cinq pour cent (6,5%) par an de la valeur nominale de cette part sociale; puis
- chaque part sociale de Catégorie C (s'il y en a) aura le droit de percevoir un dividende cumulatif d'un montant d'au moins six pour cent (6%) par an de la valeur nominale de cette part sociale; puis

- chaque part sociale de Catégorie D (s'il y en a) aura le droit de percevoir un dividende cumulatif d'un montant d'au moins cinq virgule cinq pour cent (5,5%) par an de la valeur nominale de cette part sociale; puis
 - chaque part sociale de Catégorie E (s'il y en a) aura le droit de percevoir un dividende cumulatif d'un montant d'au moins cinq pour cent (5%) par an de la valeur nominale de cette part sociale; puis
 - chaque part sociale de Catégorie F (s'il y en a) aura le droit de percevoir un dividende cumulatif d'un montant d'au moins quatre virgule cinq pour cent (4,5%) par an de la valeur nominale de cette part sociale; puis
 - chaque part sociale de Catégorie G (s'il y en a) aura le droit de percevoir un dividende cumulatif d'un montant d'au moins quatre pour cent (4%) par an de la valeur nominale de cette part sociale; puis
 - chaque part sociale de Catégorie H (s'il y en a) aura le droit de percevoir un dividende cumulatif d'un montant d'au moins trois virgule cinq pour cent (3,5%) par an de la valeur nominale de cette part sociale; puis
 - chaque part sociale de Catégorie I (s'il y en a) aura le droit de percevoir un dividende cumulatif d'un montant d'au moins trois pour cent (3%) par an de la valeur nominale de cette part sociale, (ensemble le «Droit au Bénéfice»), et après allocation du Droit au Bénéfice, le solde du montant du dividende sera distribué intégralement à toutes les parts sociales constituant la dernière catégorie de parts sociales alors en circulation dans l'ordre alphabétique (commençant par les parts sociales de Catégorie I jusqu'aux parts sociales de Catégorie A et terminant par les parts sociales Ordinaires).
- Le ou les Gérant(s) ou, selon le cas, le Conseil de Gérance peuvent procéder à un versement d'acomptes sur dividendes aux associés dans les conditions établies par la Loi et conformément aux dispositions qui précèdent. Le ou les Gérant(s) ou, selon le cas, le Conseil de Gérance déterminent le montant et la date de paiement de ces acomptes.»

En conséquence, l'article 23 aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 23. Dissolution, Liquidation.** La Société peut être dissoute par une décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles prévues à l'article 19 des Statuts, sauf dispositions contraires de la loi.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectue par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommés par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

En cas de liquidation, tous les actifs et liquidités de la Société seront versés dans l'ordre de priorité suivant:

- (i) en premier lieu, aux créanciers (soit au moyen de paiements soit au moyen de provisions raisonnablement déterminées en vue de tels paiements) pour toutes les dettes et passifs de la Société;
- (ii) en deuxième lieu, aux associés pour le remboursement de la valeur nominale de leurs parts sociales dans la Société;
- (iii) en troisième lieu, aux détenteurs de toutes les catégories de parts sociales suivant les règles de priorité et les proportions nécessaires afin d'aboutir sur une base globale au même résultat économique que les règles de distribution prévues pour les distributions de dividendes.»

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à deux mille sept cents euros (EUR 2.700,-).

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des parties comparantes ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande des mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, connu du notaire instrumentaire par ses, nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. Smetryns, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 8 novembre 2011. Relation: RED/2011/2333. Reçu soixante-quinze (75.-) euros

Le Receveur (signé): KIRSCH.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Rambrouch, le 8 novembre 2011.

Référence de publication: 2011156857/724.

(110182187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2011.

Atelier 3 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9090 Warken, 31, rue de Welscheid.

R.C.S. Luxembourg B 96.067.

Les comptes annuels au 31-12-2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011158783/9.

(110185500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2011.

Office Portfolio Minerva I Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.806.645,06.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 135.148.

In the year two thousand and eleven, on the ninth of November.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

(1) Project Minerva Properties S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 13, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 134.788, holder of 58,125,522 (fifty-eight million one hundred twenty-five thousand five hundred twenty-two) Class A shares of the Company,

hereby represented by Mister Raymond THILL, maître en droit, residing professionally at L-1750 Luxembourg, 74, Avenue Victor Hugo,

by virtue of a proxy given under private seal on 3 November 2011;

(2) German Retail Portfolio 2, S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 116.968, holder of 1,665,486 (one million six hundred sixty-five thousand four hundred eighty-six) Class B shares and 273,306,537 (two hundred seventy-three million three hundred six thousand five hundred thirty-seven) Class C shares of the Company,

hereby represented by Mister Raymond THILL, prenamed,

by virtue of a proxy given under private seal given on 02 November 2011;

Such proxies after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to record the following:

I. The appearing parties are the shareholders of Office Portfolio Minerva I SARL, a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 6, rue Jean Monnet in L-2180 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 135.148, incorporated pursuant to a deed of Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, on 14 December 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 314 on 6 February 2008.

The articles of Association have been amended several times and for the last time by a deed of Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg dated 05 October 2011, in process of being published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Company).

II. That the fifty-eight million one hundred twenty-five thousand five hundred twenty-two (58,125,522) A Shares of the Company having a nominal value of one eurocent (EUR 0.01) each, one million six hundred sixty-five thousand four hundred eighty-six (1,665,486) B Shares of the Company having a nominal value of one eurocent (EUR 0.01) each and two hundred seventy-three million three hundred six thousand five hundred thirty-seven (273,306,537) C Shares of the Company having a nominal value of one eurocent (EUR 0.01) each, representing the entirety of the share capital of the Company, are duly represented at this meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this extraordinary general meeting, no convening notices were necessary. All the shareholders have given their unanimous consent to the capital increase.

The Meeting is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced;

III. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of convening notices;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of four hundred seventy-five thousand six hundred sixty-nine euro and sixty-one cents (EUR 475,669.61) in order to bring the share capital from its present amount of three million three hundred thirty thousand nine hundred seventy-five euro and forty-five cents (EUR 3,330,975.45), represented by fifty-eight million one hundred twenty-five thousand five hundred twenty-two (58,125,522) class A shares, one million six hundred sixty-five thousand four hundred eighty-six (1,665,486) class B shares and two hundred seventy-three million three hundred six thousand five hundred thirty-seven (273,306,537) class C shares of the Company having a nominal value of one eurocent (EUR 0.01) each, to three million eight hundred six thousand six hundred forty-five euro and six cents (EUR 3,806,645.06), by way of the issue of eight million three hundred thousand four hundred thirty-five (8,300,435) new class A shares and two hundred thirty-seven thousand eight hundred thirty-four (237,834) new class B

shares and thirty-nine million twenty-eight thousand six hundred ninety-two (39,028,692) new class C shares of the Company, having a nominal value of one eurocent (EUR 0,01) each.

3. Subscription for and payment of the share capital increase specified in item 2. above.

4. Subsequent amendment of article 5.1 of the articles of association of the Company (the Articles) in order to reflect the increase of the share capital adopted under item 2.

5. Amendment to the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company and Ms Ramona Dass and Mr Mark Hatherly to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company.

IV. That the Meeting has taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the partners represented considering them as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

The shareholders give their unanimous consent to the capital increase.

Second resolution

The Meeting resolves to increase and it hereby increases the share capital of the Company by an amount of four hundred seventy-five thousand six hundred sixty-nine euro and sixty-one cents (EUR 475,669.61) in order to bring the share capital from its present amount of three million three hundred thirty thousand nine hundred seventy-five euro and forty-five cents (EUR 3,330,975.45), represented by fifty-eight million one hundred twenty-five thousand five hundred twenty-two (58,125,522) class A shares, one million six hundred sixty-five thousand four hundred eighty-six (1,665,486) class B shares and two hundred seventy-three million three hundred six thousand five hundred thirty-seven (273,306,537) class C shares of the Company having a nominal value of one eurocent (EUR 0.01) each, to three million eight hundred six thousand six hundred forty-five euro and six cents (EUR 3,806,645.06), by way of the issue of eight million three hundred thousand four hundred thirty-five (8,300,435) new class A shares and two hundred thirty-seven thousand eight hundred thirty-four (237,834) new class B shares and thirty-nine million twenty-eight thousand six hundred ninety-two (39,028,692) new class C shares of the Company, having a nominal value of one eurocent (EUR 0,01) each.

Third resolution

The Meeting resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

Subscription and Payment

Thereupon, Project Minerva Properties S.à r.l. declares to subscribe for the eight million three hundred thousand four hundred thirty-five (8,300,435) new Class A shares of the Company, having a par value of one eurocent (EUR 0.01) each, representing the increase of the share capital of the Company in the amount of eighty-three thousand four euro and thirty-five cents (EUR 83,004.35) and to fully pay up such shares by a contribution in cash in an aggregate amount of eighty-three thousand four euro and thirty-five cents (EUR 83,004.35) which is evidenced to the notary.

Thereupon, German Retail Portfolio 2 S.à r.l. declares to subscribe for the two hundred thirty-seven thousand eight hundred thirty-four (237,834) new Class B shares of the Company, having a par value of one eurocent (EUR 0.01) each, and for thirty-nine million twenty-eight thousand six hundred ninety-two (39,028,692) new Class C shares of the Company, having a par value of one eurocent (EUR 0.01) each, representing the increase of the share capital of the Company in the amount of three hundred ninety-two thousand six hundred sixty-five euro and twenty-six cents (EUR 392,665.26) and to fully pay up such shares by a contribution in cash in an aggregate amount of three hundred ninety-two thousand six hundred sixty-five euro and twenty-six cents (EUR 392,665.26) which is evidenced to the notary.

The contribution in cash to the Company in an aggregate amount of four hundred seventy-five thousand six hundred sixty-nine euro and sixty-one cents (EUR 475,669.61) shall be allocated entirely to the nominal share capital account of the Company.

The amount of the increase of the share capital is forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

The Meeting resolves to record that the shareholding in the Company is, further to the increase in capital, as follows:

Project Minerva Properties S.à r.l.	66,425,957 class A shares
German Retail Portfolio 2 S.à r.l.	1,903,320 class B shares
German Retail Portfolio 2 S.à r.l.	312,335,229 class C shares
Total:	380,664,506 shares

Fourth resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the Meeting resolves to amend article 5.1. of the Articles so that it shall henceforth read as follows:

" **Art. 5.1.** The Company's corporate capital is fixed at three million eight hundred six thousand six hundred forty-five euro and six cents (EUR 3,806,645.06) represented by (i) sixty-six million four hundred twenty-five thousand nine hundred fifty-seven (66,425,957) A Shares in registered form having a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, (ii) one million nine hundred three thousand three hundred twenty (1,903,320) B Shares in registered form having a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each and (iii) three hundred twelve million three hundred thirty-five thousand two hundred twenty-nine (312,335,229) C Shares in registered form having a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid-up. Any capital increase other than the increase from the assets of the respective Holding Companies shall be undertaken on the basis of a fair market evaluation unless otherwise agreed by the Investors. The fair market evaluation shall be carried out for these purposes by one of the internationally recognized accounting firms agreed by the Investors or, failing agreement, appointed by the President of the Institut des Réviseurs d'Entreprises (IRE) and such accountancy firm shall be required to take advice on real estate values from internationally recognized real estate surveyors."

Fifth resolution

The Meeting resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any manager of the Company and Ramona Dass and Mark Hatherly to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company.

Expenses

All the expenses and remunerations which shall be borne by the company as a result of the present deed are estimated at approximately two thousand three hundred Euro (EUR 2.300.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française de texte qui précède:

L'an deux mille onze, le neuf novembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

(1) Project Minerva Properties S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois, ayant son siège social au 13, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 134.788, propriétaire de cinquante-huit millions cent vingt-cinq mille cinq cent vingt-deux (58.125.522) parts sociales de classe A de la Société,

ici représentée par Monsieur Raymond THILL, maître en droit, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, Avenue Victor Hugo,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé du 3 novembre 2011;

(2) German Retail Portfolio 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois, ayant son siège social au 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 116.968, propriétaire de un million six cent soixante-cinq mille quatre cent quatre-vingt-six (1.665.486) parts sociales de classe B et de deux cent soixante-treize millions trois cent six mille cinq cent trente-sept (273.306.537) parts sociales de classe C de la Société,

ici représentée par Monsieur Raymond THILL, préqualifié,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé du 02 novembre 2011;

Lesdites procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire agissant au nom des parties comparantes et par le notaire instrumentant, demeurent annexées au présent acte pour être enregistrées ensemble avec celui-ci.

Les parties, représentées tel que décrit ci-dessus, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. Les comparantes sont les seuls associés de Office Portfolio Minerva I S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 135.148, constituée suivant un acte de Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg du 14 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 314 du 06 février 2008.

Les statuts de la société ont été modifiés à différentes reprises et en dernier lieu par l'acte de Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg du 05 octobre 2011, publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en cours (la Société).

II. que les cinquante-huit millions cent vingt-cinq mille cinq cent vingt-deux (58.125.522) parts sociales de classe A d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0.01) chacune, les un million six cent soixante-cinq mille quatre cent quatre-

vingt-six (1.665.486) parts sociales de classe B d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0.01) chacune, et les deux cent soixante-treize millions trois cent six mille cinq cent trente-sept (273.306.537) parts sociales de classe C d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0.01) chacune, représentant l'entière du capital social de la Société, sont dûment représentées à l'Assemblée, et tout les associés présents ou représentés déclarant avoir été dûment convoqués et avoir eu connaissance de l'ordre du jour avant cette assemblée générale extraordinaire, aucune formalité de convocation n'était nécessaire. Tous les associés présents ou représentés ont donné leur accord à l'unanimité des associés au l'augmentation du capital social de la Société.

L'assemblée générale extraordinaire est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer sur les points de l'agenda reproduit ci-dessus;

III. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation.

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de quatre cent soixante-quinze mille six cent soixante-neuf euros et soixante et un centimes d'euro (EUR 475.669,61) afin de porter le capital social de son montant actuel de trois millions trois cent trente mille neuf cent soixante-quinze euros et quarante-cinq centimes d'euro (EUR 3.330.975,45) représenté par cinquante-huit millions cent vingt-cinq mille cinq cent vingt-deux (58.125.522) parts sociales de classe A, un million six cent soixante-cinq mille quatre cent quatre-vingt-six (1.665.486) parts sociales de classe B et deux cent soixante-treize millions trois cent six mille cinq cent trente-sept (273.306.537) parts sociales de classe C d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0.01) chacune, à trois millions huit cent six mille six cent quarante-cinq euros et six centimes d'euro (EUR 3.806.645,06) par l'émission de huit millions trois cent mille quatre cent trente-cinq (8.300.435) nouvelles parts sociales de classe A, deux cent trente-sept mille huit cent trente quatre (237.834) nouvelles parts sociales de classe B, et trente-neuf millions vingt-huit mille six cent quatre-vingt-douze (39.028.692) nouvelles parts sociales de classe C de la Société, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0.01) chacune.

3. Souscription et paiement de l'augmentation de capital mentionnée sous le point 2. ci-dessus.

4. Modification subséquente de l'article 5.1 des Statuts afin de refléter l'augmentation de capital spécifiée au point 2.

5. Modification du registre des parts sociales de la Société afin d'y faire figurer ce qui précède avec pouvoir et autorité à tout gérant de la Société et Ramona Dass et Mark Hatherly de procéder au nom de la Société à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des parts sociales de la Société.

IV. que l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'entière du capital social étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les associés représentés se considérant dûment convoqués et déclarent avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué en avance. Les associés représentés donne leur accord à l'unanimité des associés au l'augmentation du capital social de la Société.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter et augmente par la présente le capital social de la Société d'un montant de quatre cent soixante-quinze mille six cent soixante-neuf euros et soixante et un centimes d'euro (EUR 475.669,61) afin de porter le capital social de son montant actuel de trois millions trois cent trente mille neuf cent soixante-quinze euros et quarante-cinq centimes d'euro (EUR 3.330.975,45) représenté par cinquante-huit millions cent vingt-cinq mille cinq cent vingt-deux (58.125.522) parts sociales de classe A, un million six cent soixante-cinq mille quatre cent quatre-vingt-six (1.665.486) parts sociales de classe B et deux cent soixante-treize millions trois cent six mille cinq cent trente-sept (273.306.537) parts sociales de classe C d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0.01) chacune, à trois millions huit cent six mille six cent quarante-cinq euros et six centimes d'euro (EUR 3.806.645,01) par l'émission de huit millions trois cent mille quatre cent trente-cinq (8.300.435) nouvelles parts sociales de classe A, deux cent trente-sept mille huit cent trente-quatre (237.834) nouvelles parts sociales de classe B, et trente-neuf millions vingt-huit mille six cent quatre-vingt douze (39.028.692) nouvelles parts sociales de classe C de la Société, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0.01) chacune.

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'accepter et d'enregistrer la souscription et la libération intégrale de l'augmentation du capital social comme suit:

Souscription - Libération

A cet effet, Project Minerva Properties S.à r.l. déclare souscrire aux huit millions trois cent mille quatre cent trente-cinq (8.300.435) nouvelles parts sociales de classe A de la Société, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0.01) chacune, représentant l'augmentation du capital social de la Société d'un montant de quatre-vingt-trois mille quatre euros et trente-cinq centimes d'euro (EUR 83.004,35) et les libérer entièrement par un apport en numéraire d'un montant total de quatre-vingt-trois mille quatre euros et trente-cinq centimes d'euro (EUR 83.004.35) dont la preuve est fournie au notaire instrumentant.

German Retail Portfolio 2 S.à r.l. déclare souscrire aux deux cent trente-sept mille huit cent trente-quatre (237.834) nouvelles parts sociales de classe B, et trente-neuf millions vingt-huit mille six cent quatre-vingt-douze (39.028.692) nouvelles parts sociales de classe C de la Société, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0.01) chacune, représentant l'augmentation du capital social de la Société d'un montant de trois cent quatre-vingt-douze mille six cent soixante-cinq euros et vingt-six centimes d'euro (EUR 392.665,26) et les libérer entièrement par un apport en numéraire d'un montant total de trois cent quatre-vingt-douze mille six cent soixante-cinq euros et vingt-six centimes d'euro (EUR 392.665,26) dont la preuve est fournie au notaire instrumentant.

L'apport en numéraire à la Société d'un montant total de quatre cent soixante-quinze mille six cent soixante-neuf euros et soixante et un centimes d'euro (EUR 475.669,61) sera affecté entièrement au compte capital nominal de la Société.

Le montant de l'augmentation de capital est désormais à la libre disposition de la Société, preuve en a été donnée au notaire instrumentant.

L'assemblée décide d'acter que l'actionnariat de la Société suite à l'augmentation de capital est comme suit:

Project Minerva Properties S.à r.l.	66.425.957 parts sociales de classe A
German Retail Portfolio 2 S.à r.l.	1.903.320 parts sociales de classe B
German Retail Portfolio 2 S.à r.l.	<u>312.335.229 parts sociales de classe C</u>
Total:	380.664.506 parts sociales

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'Assemblée décide de modifier l'article 5.1 des Statuts de sorte qu'il aura la teneur suivante:

" **Art. 5.1.** Le capital social de la Société est fixé à trois millions huit cent six mille six cent quarante-cinq euros et six centimes d'euro (EUR 3.806.645,06), représenté par (i) soixante-six millions quatre cent vingt-cinq mille neuf cent cinquante-sept (66.425.957) Parts Sociales A sous forme nominative ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0.01) chacune, (ii) un million neuf cent trois mille trois cent vingt (1.903.320) Parts Sociales B sous forme nominative ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0.01) chacune, et (iii) trois cent douze millions trois cent trente-cinq mille deux cent vingt-neuf (312.335.229) Parts Sociales C sous forme nominative ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0.01), toutes souscrites et entièrement libérées. Toute augmentation de capital autre que l'augmentation des actifs des Sociétés Holding respectives sera entreprise sur base d'une évaluation équitable du marché sauf décision contraire des Investisseurs. L'évaluation équitable du marché sera réalisée à ces fins par l'un des cabinets d'expertise comptable de renommée internationale choisi par les Investisseurs ou, à défaut de trouver un accord, nommé par le président de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises (IRE) et cette entreprise de comptabilité sera chargée de demander conseil sur les valeurs immobilières auprès d'experts immobiliers de renommée internationale."

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des parts sociales de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus et de donner pouvoir et autorité à tout gérant de la Société et Ramona Dass et Mark Hatherly de procéder au nom de la Société à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des parts sociales de la Société.

Frais

Tous les frais et honoraires incombant à la société à raison des présentes sont évalués à la somme de deux mille trois cents Euros (EUR 2.300.-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, ledit mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 15 novembre 2011. LAC/2011/50656. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2011.

Référence de publication: 2011158386/276.

(110184599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2011.

Axel Développement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 62.227.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 21 novembre 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011158788/10.

(110185176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2011.

International Consulting World Wide Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5447 Schwebsange, 2, rue de la Moselle.
R.C.S. Luxembourg B 79.705.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Schwebsange, le 21.11.2011.

Pour International Consulting Worldwide Sarl

International Consulting Worldwide Sarl.

2, rue de la Moselle

L-5447 Schwebsange

Signature

Référence de publication: 2011159073/2.

(110185040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2011.

Axel Immo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 105.718.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 octobre 2011.

Référence de publication: 2011158789/10.

(110184979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2011.

Carola Shipping S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 119.311.

Les comptes au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CAROLA SHIPPING S.A.

MARE-LUX S.A. / HIRSCH Gabriele

Signature / -

Verwaltungsratsmitglied / Verwaltungsratsmitglied

Référence de publication: 2011158856/13.

(110184710) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2011.

Axel Immo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 105.718.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 11 octobre 2011.

Référence de publication: 2011158790/10.

(110184980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2011.

Axel Immo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 105.718.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 11 octobre 2011.

Référence de publication: 2011158791/10.

(110184981) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2011.

B & G Laborservice Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5445 Schengen, 50, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 126.939.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Schwebsange, le 21.11.2011.

Pour B & G Laborservice Sarl

International Consulting Worldwide Sarl.

2, rue de la Moselle

L-5447 Schwebsange

Signature

Référence de publication: 2011158792/15.

(110185029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2011.

Morgan Stanley Curtiss Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.000,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 147.928.

In the year two thousand eleven, on the nineteenth day of October, before Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Morgan Stanley Curtiss Investments S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 2, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 147.928, incorporated pursuant to a deed of Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette, dated 20 August 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C-N° 1876 of 28 September 2009 (the Company). The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time on 19 May 2011 pursuant to a deed of Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy-of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C-N° 1735 of 3 August 2011.

THERE APPEARED:

Morgan Stanley Morane Investments S.à r.l., previously called SHCO 3, a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 2, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B.147.927 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Mr. Cédric BRADFER, private employee, with professional address at 2, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under a private seal.

Such power of attorney, after having been signed ne varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder, represented as stated above, notes the provisions of article 10 of the Articles and articles 199 and 200-2 of the Luxembourg law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the 1915 Law), and requests the undersigned notary to record the following:

I. The issued share capital of the Company is set at fifteen thousand Pounds Sterling (GBP 15,000.-) represented by one hundred and fifty (150) ordinary shares of class A with a nominal value of one hundred Pounds Sterling (GBP 100.-) each;

II. The Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company;

III. The agenda of the Meeting is worded as follows:

(a) change of registered address of the Company;

(b) subsequent amendment to article 3 of the articles of association of the Company (the Articles) in order to reflect the change adopted under item (a) above;

(c) delegation of powers;

(d) miscellaneous.

IV. The Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to move the registered office from its current address 2, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg to 6D, EBBC, Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, with immediate effect.

Second resolution

As a result of the above resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 3 of the Articles, which shall henceforth read as follows:

“ Art. 3.

3.1. The registered office of the Company is established in Senningerberg.

3.2. It may be transferred within the municipality of Niederanven upon a resolution of the general meeting of shareholders of the Company.”

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to authorize any manager of the company, and/or any employee of MaplesFS (Luxembourg) S.A., each acting individually and with full power of substitution, to make any statement and sign all documents and do everything which is lawful, necessary or simply useful in order to proceed, in accordance with the requirements of the Luxembourg law, to any registration with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg and to any publication in the official gazette of the Grand Duchy of Luxembourg (the Memorial C) in connection with the above resolutions, with the promise ratification of all said actions taken whenever requested.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately seven hundred euro (EUR 700).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the appearing party this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text shall prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the representative of the appearing party, the said representative of the appearing party signed together with us the notary the present original deed.

Suit la traduction en langue française:

L'an deux mille onze, le dix-neuvième jour d'octobre, par-devant nous, Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Morgan Stanley Curtiss Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social est situé à L-1246 Luxembourg, 2, rue Albert Borschette, Grand-Duché de Luxembourg, enregistré auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 147.928, constituée suivant acte reçu par Maître Francis KESSLER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 20 août 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro C-N° 1876 du 28 septembre 2009 (la Société). Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois en date du 19 mai 2011, suivant acte reçu par Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro C-1735 du 3 août 2011.

A COMPARU:

Morgan Stanley Morane Investments S.à r.l., anc. SHCO 3, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg sous le numéro B 147.927 (l'Associé Unique),

ici représentée par Monsieur Cédric BRADFER, employé privé, demeurant professionnellement au 2, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique, représenté comme déclaré ci-dessus, prend note des dispositions de l'article 10 des Statuts and des articles 199 and 200-2 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée (la Loi de 1915), laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. Le capital social émis de la Société est fixé à quinze mille Livres Sterling (GBP 15.000,-) représenté par cent cinquante (150) parts sociales ordinaires de classe A d'une valeur nominale de cent Livres Sterling (GBP 100,-) chacune.

II. L'Associé Unique détient la totalité des parts sociales dans le capital social de la Société;

III. L'ordre du jour de l'Assemblée est établi comme suit:

(a) modification du siège social de la Société;

(b) modification subséquente de l'article 3 des statuts de la Société (les Statuts) afin de refléter le changement adopté sous le point (a) ci-dessus;

(c) délégation des pouvoirs;

(d) divers.

IV. L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de changer l'adresse du siège social de la société du 2, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg au, 6D, EBBC, Route de Trèves, L-2633 Senningerberg avec effet immédiat.

Deuxième résolution

Suite à la résolution ci-dessus, l'Associé Unique décide de modifier l'article 3 des Statuts, afin de lui donner la teneur suivante:

“ Art. 3.

3.1 Le siège social de la Société est établi à Senningerberg.

3.2 Il peut être transféré au sein de la municipalité de Niederanven par une résolution de l'assemblée générale des associés de la Société.”

Troisième résolution

L'Associé unique décide d'autoriser tout gérant de la Société, et/ou tout employé de MaplesFS (Luxembourg) S.A., chacun agissant individuellement avec pouvoir de substitution, d'effectuer toute déclaration et de signer tous les documents et faire tout ce qui est légal, nécessaire ou simplement utile afin de procéder, en conformité avec les exigences de la loi luxembourgeoise, à toute inscription auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg et à toute publication dans la gazette officielle du Grand-Duché de Luxembourg (le Memorial C) en liaison avec les résolutions ci-dessus, avec la promesse de ratifier toutes lesdites actions entreprises à chaque demande.

Frais

Le montant total des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à sept cent euros.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, le dit mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. BRADFER, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 21 octobre 2011. Relation: LAC/2011/46652. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 2011.

Référence de publication: 2011159154/133.

(110184810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2011.

Bansawal S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 130.019.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 octobre 2011.

Référence de publication: 2011158793/10.

(110184815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2011.

Belval Plaza Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4361 Esch-sur-Alzette, 7, avenue du Rock'n Roll.

R.C.S. Luxembourg B 115.602.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011158795/10.

(110185021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2011.

Belval Plaza I Apartments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4361 Esch-sur-Alzette, 7, avenue du Rock'n Roll.

R.C.S. Luxembourg B 120.931.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011158796/10.

(110185027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2011.

IACG Holdings II LUX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 164.634.

STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the twenty-eighth day of October.

Before Maître Léonie Grethen, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

Appeared the following:

IACG Holdings LUX S.à r.l., a public limited liability company (société anonyme) incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, under process of registration with the Luxembourg Trade and Companies Register,

represented by Ms. Lou Venturin, jurist, with professional address in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy, which, after having been initialled and signed "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary, will be annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such party, represented as above stated, has requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") which it declares to establish as follows:

Chapter I. Form, Corporate name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Corporate Name. There is hereby established among the subscriber(s) and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) (the "Company") which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, notably the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the present articles of incorporation (the "Articles").

The Company exists under the name of "IACG Holdings II LUX S.à r.l."

Art. 2. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg. The Manager or, as the case may be, the Board of Managers is authorised to change the address of the Company's registered office inside the municipality of the Company's registered office.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers.

In the event that in the view of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers, extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with the said office or between the said office and persons abroad, it may temporarily transfer the registered office abroad, until the end of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

Art. 3. Corporate Object. The object of the Company is the direct and indirect acquisition and holding of participating interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and/or in foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such interests.

This includes, but is not limited to, investment in, acquirement of, disposal of, granting or issuing (without a public offer) of preferred equity certificates, loans, bonds, notes debentures and other debt instruments, shares, warrants and other equity instruments or rights, including, but not limited to, shares of capital stock, limited partnership interests, limited liability company interests, preferred stock, securities and swaps, and any combination of the foregoing, in each case whether readily marketable or not, and obligations (including but not limited to synthetic securities obligations) in any type of company, entity or other legal person.

The Company may also use its funds to invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any form or of any kind. The Company may grant pledges, guarantees, liens, mortgages and any other form of securities as well as any form of indemnities, to Luxembourg or foreign entities, in respect of its own obligations and debts.

The Company may also provide assistance in any form (including but not limited to the granting of advances, loans, money deposits and credits as well as the providing of pledges, guarantees, liens, mortgages and any other form of securities, in any kind of form) to the Company's subsidiaries.

On a more occasional basis, the Company may provide the same kind of assistance to undertakings which are part of the same group of companies which the Company belongs to or to third parties, provided that doing so falls within the Company's best interest and does not trigger any license requirements. In general, the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation and engage in such other activities as the Company deems necessary, advisable, convenient, incidental to, or not inconsistent with, the accomplishment and development of the foregoing. Notwithstanding the above, the Company shall not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity which would be considered as a regulated activity or that would require the Company to have any other license.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

Chapter II. Share capital, Shares

Art. 5. Share Capital. The share capital of the Company is set at twenty thousand United States Dollars (USD 20,000.-) divided into twenty thousand (20,000) shares, with a par value of one United States Dollars (USD 1.-) each.

In addition to the share capital, a premium account may be set up, into which any premium paid on any share in addition to the par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares, which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares. All the shares will be and remain in registered form.

When the Company is composed of a sole shareholder, the sole shareholder may freely transfer its/her/his shares.

When the Company is composed of several shareholders, the shares may be transferred freely only amongst shareholders. The shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital.

The transfer of shares shall take place by notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in accordance with article 1690 of the Civil Code.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned. Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to the relevant share until that common representative has been appointed.

Art. 7. Increase and Reduction of the Share Capital. The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced once or several times by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of

shareholders voting with the quorum and majority rules set by these Articles or, as the case may be, by the Law for any amendment of these Articles.

Chapter III. Management, Board of managers, Auditors

Art. 8. Management. The Company shall be managed by one or several managers, whether shareholders or not (the "Manager(s)"). If several Managers have been appointed, the Managers will constitute a board of managers (the "Board of Managers").

The Manager(s) shall be appointed by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, which will determine their number, their remuneration and the limited or unlimited duration of their mandate. The Managers will hold office until their successors are elected. They may be reelected at the end of their term and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders.

The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders may decide to qualify the appointed Managers as Class A Managers and Class B Managers.

Even after the term of their mandate, the Manager(s) shall not disclose Company information which may be detrimental to the Company's interests, except when such a disclosure is mandatory by law.

Art. 9. Meetings of the Board of Managers. If the Company is composed of one sole Manager, the latter will exercise the power granted by the Law to the Board of Managers.

The Board of Managers will appoint a chairman (the "Chairman") from among its members. It may also appoint a secretary, who need not be a Manager and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers and of the shareholder(s).

The Board of Managers will meet upon notice given by the Chairman or upon request of any Manager. The Chairman will preside at all meetings of the Board of Managers. In her/his absence the Board of Managers may appoint another Manager as chairman pro tempore by vote of the majority present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least twenty-four hours' written notice of board meetings shall be given. Any such notice shall specify the place, the date, time and agenda of the meeting.

The notice may be waived by unanimous written consent by all Managers at the meeting or otherwise. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

Every board meeting shall be held in Luxembourg or such other place indicated in the notice.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing another Manager as her/his representative.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or the representation of a majority of the Managers holding office with at least one A and one B managers being present.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at the relevant meeting. In case of a tied vote, the Chairman has a casting vote.

One or more Managers may participate in a meeting by means of a conference call, by videoconference or by any similar means of communication enabling several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such methods of participation are to be considered as equivalent to a physical presence at the meeting.

A written decision signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

Art. 10. Minutes of Meetings of the Board of Managers. The minutes of the meeting of the Board of Managers or, as the case may be, of the written decisions of the sole Manager, shall be drawn up and signed by all Managers present at the meeting or, as the case may be, by the sole Manager. Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts thereof shall be certified by the sole Manager or, as the case may be, by the Chairman of the Board of Managers or by any two Managers.

Art. 11. General Powers of the Managers. The Manager or, as the case may be, the Board of Managers is vested with the broadest powers to act on behalf of the Company and to perform or authorise all acts of administrative or disposal nature, necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by the Law to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers.

Art. 12. Delegation of Powers. The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may confer certain powers and/or special mandates to any member(s) of the Board of Managers or to any other person(s), who need not be a Manager or a Shareholder of the Company, acting either alone or jointly, under such terms and with such powers as the Manager or, as the case may be, the Board of Managers shall determine.

The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may also appoint one or more advisory committees and determine their composition and purpose.

Art. 13. Representation of the Company. In case only one Manager have been appointed, the Company will be bound toward third parties by the sole signature of that Manager as well as by the joint signatures or single signature of any person(s) to whom the Manager has delegated such signatory power, within the limits of such power.

In case the Company be managed by a Board of Managers, subject to the following, the Company will be bound towards third parties by the joint signatures of any two Managers as well as by the joint signatures or single signature of any person (s) to whom the Board of Managers has delegated such signatory power, within the limits of such power.

Notwithstanding the above, if the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders has appointed one or several Class A Managers and one or several Class B Managers, the Company will be bound towards third parties only by the joint signatures of one Class A Manager and one Class B Manager, as well as by the joint signatures or single signature of any person(s) to whom the Board of Managers has delegated such signatory power, within the limits of such power.

Art. 14. Conflict of Interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the sole fact that any one or more duly authorised representatives of the Company, including but not limited to any Manager, has a personal interest in, or is a duly authorised representative of said other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any duly authorised representatives of the Company, including but not limited to any Manager, who serves as a duly authorised representative of any other company or firm with which the Company contracts or otherwise engages in business, shall not for that sole reason, be automatically prevented from considering and acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any Manager has any personal interest in any transaction to which the Company is a party, other than transactions falling within the scope of the day-to-day management of the Company, concluded in the Company's ordinary course of business and at arm's length, s/he shall inform the Board of Managers of any such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction. Any such transaction and such Manager's interest therein shall be reported to the sole shareholder or, as the case may be, to the next general meeting of shareholders. When the Company is composed of a sole Manager, any transaction to which the Company shall become a party, other than transactions falling within the scope of the day-to-day management of the Company, concluded in the Company's ordinary course of business and at arm's length, and in which the sole Manager has a personal interest which is conflicting with the Company's interest therein, the relevant transaction shall be approved by the sole shareholder.

Art. 15. Indemnification. The Company shall indemnify any Manager and his heirs, executors and administrators, for expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or procedure to which he may be made a party by reason of his being or having been a Manager, or at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except for such action, suit or procedure in relation to matters for which he be held liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall only be provided for matters that the Company has been advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights which the relevant person may be entitled to.

Art. 16. Audit. Except if the Company's annual accounts are audited by an independent auditor in accordance with the requirements of the Law, the supervision of the operations of the Company may be, and shall be, if the Company has more than twenty-five (25) shareholders, entrusted to one or more auditors who need not be shareholders.

The auditors or, as the case may be, the independent auditor, if any, shall be appointed by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, which will determine the number of statutory auditors, if applicable, the remuneration of the statutory or independent auditor and the duration of their mandate. The auditors will hold office until their successors are elected. They may be re-elected at the end of their term and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders.

Chapter IV. Meetings of shareholders

Art. 17. Annual General Meeting. The annual general meeting, to be held only in case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the second Tuesday of June of each year, at 11.00 a.m.

If such day is not a business day in Luxembourg, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 18. Other General Meetings of Shareholders. The shareholders may hold general meetings of shareholders to be convened in compliance with the Law by the Manager or, as the case may be, the Board of Managers, by the auditor(s), if any, or by shareholders owning more than half of the share capital of the Company.

If the Company is composed of no more than twenty-five (25) shareholders, general meetings of shareholders are not compulsory and the shareholders may cast their vote on the proposed resolutions in writing.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting, may be held abroad only if, in the discretionary opinion of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers, circumstances of force majeure so require.

Art. 19. Powers of the Meeting of Shareholders. Any regularly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

The general meeting of shareholders shall have the powers vested to it by the Law and by these Articles.

Art. 20. Procedure, Vote. The general meeting of shareholders will meet upon notice given by the Manager or, as the case may be, by the Board of Managers, by the auditor(s), if any, or by shareholders owning more than half of the share capital of the Company made in compliance with the Law and the present Articles.

The notice shall be sent to the shareholders at least eight (8) days prior to the meeting and shall specify the date, time, place and agenda of the meeting.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing in writing or by fax another person as her/his proxy who need not be a shareholder.

One or several shareholders may participate in a meeting by means of a conference call, by videoconference or by any similar means of communication enabling several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in a general meeting of shareholders.

Any general meeting of shareholders shall be presided by the Chairman of the Board of Managers or, in his absence, by any other person appointed by the general meeting of shareholders.

The chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall appoint one or several scrutineer(s).

The chairman of the general meeting of shareholders together with the secretary and the scrutineer(s) so appointed, form the bureau of the general meeting.

An attendance list indicating the name of the shareholders, the number of shares held by them and, if applicable, the name of their representative, is drawn up and signed by the bureau of the general meeting of the shareholders or, as the case may be, their representatives.

One vote is attached to each share, except otherwise provided for by the Law.

Except as otherwise required by the Law or by the present Articles, any amendment to the present Articles shall be approved by shareholders (i) being a majority of the shareholders in number and (ii) representing three-quarters of the corporate capital.

Except as otherwise required by the Law or by the present Articles, all other resolutions will be taken by shareholders representing more than half of the share capital of the Company. In case the quorum is not reached at the first meeting, the members shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented.

Art. 21. Minutes of Shareholders Resolutions. Minutes of the written decisions of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meetings of shareholders shall be drawn up and signed by the sole shareholder or, as the case may be, by the bureau of the meeting.

Copies or extracts of the minutes of the resolutions passed by sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders shall be certified by the sole Manager or, as the case may be, by the Chairman of the Board of Managers or by any two Managers.

Chapter V. Financial year, Distribution of profits

Art. 22. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of the month of January and ends on the last day of the month of December every year.

Art. 23. Approval of Annual Accounts. At the end of each financial year, the accounts are closed and the Manager or, as the case may be, the Board of Managers, shall draw up the annual accounts of the Company in accordance with the Law and submit them, if applicable, to the auditor(s) for review and to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder or his representative may inspect the annual accounts at the registered office of the Company as provided for by the Law.

Art. 24. Allocation of Profits. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by the Law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed share capital of the Company.

The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be allocated. It/s/he may decide to use the whole or part of the remainder to existing losses, if any, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholder(s) as dividend.

Art. 25. Interim Dividends. The Manager or, as the case may be, the Board of Managers is authorised to pay out interim dividends, provided that current interim accounts have been drawn-up and that said interim accounts show that the Company has sufficient available funds for such a distribution.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation of the company

Art. 26. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a decision of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles, unless otherwise provided for by the Law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, which will determine their powers and their compensation.

After payment of all the outstanding debts of and charges against the Company, including taxes and expenses pertaining to the liquidation process, the remaining net assets of the Company shall be distributed equally to the shareholders pro rata to the number of the shares held by them.

Chapter VII. Applicable law

Art. 27. Applicable Law. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable Law.

Subscription and Payment

The Articles having thus been drawn up by the appearing party, this party has subscribed to and has fully paid in cash the entirety of the twenty thousand (20,000) shares, with a par value of one United States Dollars (USD 1.-) each.

Proof of such payment has been given to the undersigned notary who states that the conditions set forth in article 183 of the Law have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of this deed are estimated at approximately Euro thousand (1.000 Eur).

Transitory Provisions

The first financial year will begin on the present date and will end on thirty-one December 2011.

Extraordinary general meeting

The above mentioned shareholder(s), representing the entire subscribed capital, immediately passed the following resolutions:

1. Resolved to set at four the number of Managers and further resolved to appoint the following as Managers for an unlimited period:

a. Class A Managers

- Mr. Simon Kesterton, born in Bromsgrove, United Kingdom, on 5 November 1973, with professional address at Highway Point, Gorsey Lane, Coleshill, B46 1JU Birmingham, United Kingdom; and

- Mr. Jeffrey H. Vanneste, born in Detroit, Michigan on 3 September 1959, with professional address at 28333 Telegraph Road, Southfield, MI 48034, United States.

b. Class B Managers

- ATC Management (Luxembourg) S.à r.l. having its registered office at, 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade registry under number B 103.336; and

- Ms. Johanna Dirkje Martina van Oort, born in Groningen, the Netherlands, on 28 February 1967, with professional address at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

2. Resolved to elect the following as sole statutory auditor of the Company for a period ending at the annual general meeting of shareholders to be held in 2012:

- KPMG Audit, a company with registered office at 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, registered with the Luxembourg Company Register under number B 103.590.

3. Resolved that the registered office shall be at 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that on request of the above persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, who is known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with the notary this original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-huit octobre

Par-devant Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg).

A comparu:

IACG Holdings LUX S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois de Luxembourg, ayant son siège social à 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, en cours d'enregistrement auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg,

représentée par Mlle Lou Venturin, juriste, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration, qui après avoir été paraphée et signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, sera annexée au présent acte aux fins de formalisation.

Lequel comparant, représenté comme décrit ci-dessus, a requis le notaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer:

Chapitre I^{er} . Forme, Dénomination sociale, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme, Dénomination Sociale. Il est formé par le(s) souscripteur(s) et toutes les personnes qui pourraient devenir détenteurs des parts sociales émises ci-après, une société sous la forme d'une société à responsabilité limitée (la "Société") régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), par l'article 1832 du Code Civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts (les "Statuts").

La Société adopte la dénomination "IACG Holdings II LUX S.à r.l."

Art. 2. Siège Social. Le siège social est établi à Luxembourg Ville. Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance, est autorisé à changer l'adresse du siège social de la Société à l'intérieur de la ville mentionnée ci-dessus.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision du Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance.

Au cas où le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la société au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et des personnes à l'étranger ou que de tels événements sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la loi du Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet la prise de participations directes ou indirectes et la détention de ces participations, sous n'importe quelle forme, dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

Ceci inclut, mais n'est pas limité à l'investissement, l'acquisition, la vente, l'octroi ou l'émission (sans offre publique) de certificats de capital préférentiels, prêts, obligations, reconnaissances de dettes et autres formes de dettes, parts sociales, bons de souscriptions et autres instruments de capital ou droits, incluant sans limitation, des parts de capital social, participations dans une association (limited partnership), participations dans une société à responsabilité limitée (limited liability company), parts préférentielles, valeurs mobilières et swaps, et toute combinaison de ce qui précède, qu'ils soient facilement réalisables ou non, ainsi que des engagements (incluant mais non limité à des engagements relatives à des valeurs synthétiques) de sociétés, entités ou autres personnes juridiques de tout type.

La Société peut aussi utiliser ses fonds pour investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou dans tout autre actif mobilier ou immobilier de toute sorte ou toute forme.

La Société peut accorder des gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de sûretés ainsi que toute forme d'indemnités, à des entités luxembourgeoises ou étrangères, en relation avec ses propres obligations et dettes.

La Société peut accorder toute forme d'assistance (incluant mais non limité à l'octroi d'avances, prêts, dépôts d'argent et crédits ainsi que l'octroi de gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de sûretés, de toute sorte et forme) aux filiales de la Société.

De manière plus occasionnelle, la Société peut accorder le même type d'assistance aux sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société ou à des tiers, sous condition que cela tombe dans l'intérêt social et sans engendrer une obligation d'une autorisation spécifique. D'une manière générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière et s'engager dans toute autre activité qu'elle jugera nécessaire, conseillée, appropriée, incidente à ou non contradictoire avec l'accomplissement et le développement de ce qui précède. Nonobstant ce

qui précède, la Société ne s'engagera dans aucune transaction qui entraînerait son engagement dans une quelconque activité qui serait considérée comme une activité réglementée ou qui requerrait de la Société la possession de toute autre autorisation spécifique.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Chapitre II. Capital social, Parts sociales

Art. 5. Capital Social. Le capital social de la Société est fixé à vingt mille Dollars Américains (USD 20.000,-) divisé en vingt mille (20.000) parts sociales ayant une valeur nominale de un Dollar Américain (USD 1,-) chacune.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour payer les parts sociales que la Société pourrait racheter des associés, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 6. Parts Sociales. Chaque part sociale sera et restera sous forme nominale.

Lorsque la Société est composée d'un associé unique, l'associé unique peut transmettre ses parts librement.

Si la Société est composée de plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles uniquement entre associés. Dans cette situation, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés que moyennant l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales doit être documentée dans un acte notarié ou sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été correctement signifiées à la Société ou acceptées par la Société conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société. Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun nommé ou non parmi eux. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à la part sociale concernée et ce jusqu'à la nomination d'un mandataire commun.

Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital Social. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorités exigées pour toute modification des statuts par ces Statuts ou, le cas échéant, par la Loi.

Chapitre III. Gérance, Commissaires aux comptes

Art. 8. Gérance. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non associés (le(s) "Gérant(s)"). Si plusieurs Gérants ont été nommés, les Gérants vont constituer un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance").

Le(s) Gérant(s) est/sont nommé(s) par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés, qui fixe leur nombre, leur rémunération et le caractère limité ou illimité de leur mandat. Le(s) Gérant(s) restera/resteront en fonction jusqu'à la nomination de leur successeur. Il(s) peut/peuvent être renommé(s) à la fin de leur mandat et peut/peuvent être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés.

L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés peut décider de qualifier les Gérants nommés en Gérant de Catégorie A et en Gérants de Catégorie B.

Le(s) Gérant(s) ne révélera/révéleront pas, même après le terme de leur mandat, les informations concernant la Société à leur disposition, dont la révélation pourrait porter préjudice aux intérêts de la Société, excepté lorsqu'une telle révélation est obligatoire par la loi.

Art. 9. Réunions du Conseil de Gérance. Si la Société est composée d'un seul Gérant, ce dernier exerce le pouvoir octroyé par la Loi au Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance choisira parmi ses membres un président (le "Président"). Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance et des associés.

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président ou à la demande d'un Gérant. Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, sauf qu'en son absence, le Conseil de Gérance désignera à la majorité des personnes présentes ou représentées à une telle réunion un autre président pro tempore.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de toutes les personnes autorisées à participer, un avis écrit de toute réunion du Conseil de Gérance sera donné à tous les Gérants avec un préavis d'au moins vingt-quatre heures. La convocation indiquera le lieu, la date et l'heure de la réunion et en contiendra l'ordre du jour.

Il pourra être passé outre cette convocation avec l'accord écrit de chaque Gérant donné à la réunion ou autrement. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminé dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil de Gérance.

Toute réunion du Conseil de Gérance se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit indiqué dans la convocation.

Tout Gérant pourra se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par écrit un autre Gérant comme son mandataire.

Le quorum du Conseil de Gérance est atteint par la présence ou la représentation d'une majorité de Gérants en fonction avec au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B étant présents.

Les décisions sont prises à la majorité des votes des Gérants présents ou représentés à la réunion. En cas de parité des votes, le Président a une voix prépondérante.

Un ou plusieurs Gérants peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, vidéoconférence ou tout moyen de télécommunication similaire permettant à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. De telles participations doivent être considérées comme équivalentes à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite par voie circulaire signée par tous les Gérants est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs Gérants.

Art. 10. Procès-verbaux du Conseil de Gérance. Les procès-verbaux de la réunion du Conseil d'Administration ou, le cas échéant, les décisions écrites du Gérant Unique, doivent être établies par écrit et signées par tous les Gérants présents ou représentés ou le cas échéant, par le Gérant unique de la Société. Toutes les procurations seront annexées.

Les copies ou les extraits de celles-ci doivent être certifiées par le gérant unique ou le cas échéant, par le Président du Conseil de Gérance ou, le cas échéant, par deux Gérants.

Art. 11. Pouvoirs des Gérants. Le Gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour accomplir et autoriser tous les actes d'administration ou de disposition, nécessaires ou utiles pour la réalisation de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la Loi ou par les présents Statuts à l'associé unique ou, le cas échéant, à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du Gérant unique ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance.

Art. 12. Délégation de Pouvoirs. Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut conférer certains pouvoirs ou mandats spéciaux à un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance ou à une ou plusieurs autres personnes qui peuvent ne pas être Gérants ou Associés de la Société, agissant seul ou ensemble, selon les conditions et les pouvoirs applicables au Conseil de Gérance ou, le cas échéant, déterminés par le Conseil de Gérance.

Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut aussi nommer un ou plusieurs comités et déterminer leur composition et leur objet.

Art. 13. Représentation de la Société. En cas de nomination d'un Gérant unique, la société sera engagée à l'égard des tiers par la signature individuelle de ce gérant, ainsi que par les signatures conjointes ou la signature unique de toute personne à qui le Gérant a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

Dans le cas où la Société est gérée par un conseil de gérance et sous réserve de ce qui suit, la Société sera engagée vis-à-vis des tiers par les signatures conjointes de deux gérants ainsi que par la signature unique de toute personne à qui le Conseil de Gérance a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

Nonobstant ce qui précède, dans le cas où l'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés ont nommé un ou plusieurs Gérants de catégorie A et un ou plusieurs Gérants de catégorie B, la Société sera liée vis-à-vis des tiers uniquement par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B, ainsi que par les signatures conjointes ou la signature unique de toute(s) personne(s) à qui le Conseil de Gérance a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

Art. 14. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs représentants valablement autorisés de la Société, comprenant mais non limité à tout Gérant, y auront un intérêt personnel, ou en seront des représentants valablement autorisés. Sauf dispositions contraires ci-dessous, tout représentant valablement autorisé de la Société, en ce compris tout Gérant qui remplira en même temps des fonctions de représentant valablement autorisé pour le compte d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour ce seul motif, automatiquement empêché de donner son avis et d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Gérant ou un fondé de pouvoirs de la Société aurait un intérêt personnel dans une opération à laquelle la Société est partie, autre que les transactions conclues dans le cadre de la gestion journalière de la Société, conclue dans des conditions d'affaires ordinaires de la Société et dans des conditions contractuelles normales, il/elle en avisera le Conseil de Gérance (s'il existe) et ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du Gérant dans celle-ci seront portés à la connaissance de l'associé unique ou, le cas échéant, à la prochaine assemblée générale des associés. Lorsque la Société est composée d'un seul Gérant, toute transaction à laquelle la Société devient partie, autres que les transactions tombant dans le cadre de la gestion journalière de la Société, conclue dans des conditions d'affaires ordinaires de la Société et dans des conditions contractuelles normales, et dans laquelle le Gérant unique a un intérêt personnel qui est en conflit avec l'intérêt de la Société, la transaction concernée doit être approuvée par l'associé unique.

Art. 15. Indemnisation. La Société doit indemniser tout Gérant et ses héritiers, exécuteurs et administrateurs testamentaires, des dépenses raisonnables faites par lui en relation avec toute action, procès ou procédure à laquelle il a pu

être partie en raison de sa fonction passée ou actuelle de Gérant, ou, à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est associé ou créancière et par laquelle il n'est pas autorisé à être indemnisé, excepté en relation avec les affaires pour lesquelles il est finalement déclaré dans de telles actions, procès et procédures responsable de grosse négligence ou faute grave. En cas de règlement amiable d'un conflit, des indemnités doivent être accordées uniquement dans les matières en relation avec le règlement amiable du conflit pour lesquelles, selon le conseiller juridique de la Société, la personne indemnisée n'a pas commis une telle violation de ses obligations. Le droit à indemnité ci-avant n'exclut pas d'autres droits que la personne concernée peut revendiquer.

Art. 16. Révision des comptes. Sauf si les comptes annuels de la Société sont révisés par un réviseur d'entreprises indépendant conformément aux obligations de la Loi, les opérations de la Société peuvent être surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, associés ou non, et devront obligatoirement l'être si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés.

Les commissaires aux comptes ou, le cas échéant, le réviseur d'entreprises indépendant, s'il y en a, seront nommés par décision de l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés, selon le cas, qui déterminera leur rémunération et la durée de leur mandat. Les auditeurs resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles à la fin de leur mandat et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés.

Chapitre IV. Assemblée générale des associés

Art. 17. Assemblée Générale des Associés. L'assemblée générale annuelle qui doit être tenue uniquement si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, sera tenue au siège social de la société ou à un autre endroit tel qu'indiqué dans la convocation de l'assemblée le deuxième mardi de juin de chaque année, à 11.00 a.m.

Si ce jour est un jour férié au Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 18. Autres Assemblée Générale des Associés. Les assemblées générales des associés se réunissent en conformité avec la Loi sur convocation des Gérants ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance, subsidiairement du/des commissaire (s) aux comptes, ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Si la Société est composée de moins de vingt-cinq (25) associés, les assemblées générales des associés ne sont pas obligatoires et les associés peuvent voter par écrit sur les résolutions proposées.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger seulement si, à l'avis discrétionnaire du Gérant ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance, des circonstances de force majeure l'exigent.

Art. 19. Pouvoirs de l'Assemblée Générale. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

L'assemblée générale des associés a les pouvoirs lui attribués par la Loi et les présents Statuts.

Art. 20. Procédure, Vote. L'assemblée générale des associés se réunit en conformité avec la Loi et les présents Statuts sur convocation du Gérant ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance, subsidiairement, du commissaire aux comptes, ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

La convocation sera envoyée aux associés au moins huit (8) jours avant la tenue de la réunion et contiendra la date, l'heure, l'endroit et l'ordre du jour de la réunion.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra être tenue sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit ou par télécopieur un mandataire, lequel peut ne pas être associé.

Un ou plusieurs associés peuvent participer à une assemblée par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par tout moyen de télécommunication similaire permettant à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. De telles participations doivent être considérées comme équivalentes à une présence physique à l'assemblée.

Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut déterminer toutes les autres conditions devant être remplies pour la participation à l'assemblée générale des associés.

Toute assemblée générale des associés doit être présidée par le Président du Conseil de Gérance ou, en son absence, par toute autre personne nommée par l'assemblée générale des associés.

Le président de l'assemblée générale des associés doit nommer un secrétaire.

L'assemblée générale des associés doit nommer un ou plusieurs scrutateurs.

Le président de l'assemblée générale des associés ensemble avec le secrétaire et le(s) scrutateur(s) nommés forment le bureau de l'assemblée générale.

Une liste de présence indiquant le nom des associés, le nombre de parts sociales détenues par eux et, si possible, le nom de leur représentant, est dressée et signée par le bureau de l'assemblée générale des associés ou, le cas échéant, leurs représentants.

Un vote est attaché à chaque part sociale, sauf prévu autrement par la Loi.

Sauf dispositions contraires de la Loi ou par des présents Statuts, toute modification des présents Statuts doit être approuvée par des associés (i) représentant une majorité des associés en nombre et (ii) représentant les trois-quarts du capital social.

Sauf dispositions contraires de la Loi ou des présents Statuts, toutes les autres décisions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société. Dans le cas où un tel quorum n'est pas atteint à la première assemblée, les membres doivent être convoqués ou consultés seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions doivent être adoptées par une majorité de votes, quel que soit le capital représenté.

Art. 21. Procès-verbaux des résolutions des associés. Les procès-verbaux des décisions écrites de l'associé unique ou, le cas échéant, des assemblées générales des associés doivent être établies par écrit et signée par le seul associé ou, le cas échéant, par le bureau de l'assemblée.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés doivent être certifiées par le Gérant unique ou, le cas échéant, par le Président du Conseil de Gérance ou par deux Gérants.

Chapitre V. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 22. Année Sociale. L'année sociale de la Société commence le premier jour du mois de janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année.

Art. 23. Approbation des Comptes Annuels. A la fin de chaque année sociale, les comptes sont arrêtés et le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance dresse les comptes annuels de la Société conformément à la loi et les soumet, le cas échéant, au commissaire aux comptes ou, le cas échéant, au réviseur d'entreprises indépendant, pour révision et à l'associé unique ou, le cas échéant, à l'assemblée générale des associés pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des comptes annuels au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi.

Art. 24. Affectation des Bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société.

L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer aux associés comme dividendes.

Art. 25. Dividendes Intérimaires. Le Gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, sous condition que des comptes intérimaires aient été établis et fassent apparaître assez de fonds disponibles pour une telle distribution.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 26. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des Statuts, sauf dispositions contraires de la Loi.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommées par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés qui termineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, toutes les taxes et frais de liquidation compris, l'actif net restant sera reparti équitablement entre tous les associés au prorata du nombre de parts sociales qu'ils détiennent.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 27. Loi Applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la Loi.

Souscription et paiement

La partie comparante ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, elle a souscrit aux vingt mille (20.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1,-) chacune et les a intégralement libérées en espèces. La preuve de tous ces paiements a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la Loi ont été respectées.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille Euros (mille EUR).

Dispositions transitoires

La première année sociale commencera ce jour et finira le trente et un décembre 2011.

Assemblée générale extraordinaire

L'associé précité, représentant tout le capital souscrit, a tout de suite adopté les résolutions suivantes:

1) Fixation du nombre de Gérants à cinq et nomination des Gérants suivants pour une durée illimitée:

1. Gérants de Catégorie A

- M. Simon Kesterton, né le 5 novembre 1973 à Bromsgrove, Royaume-Uni, demeurant professionnellement au Highway Point, Gorsey Lane, Coleshill, B46 1JU Birmingham, Royaume-Uni; et

- M. Jeffrey H. Vanneste, né le 3 septembre 1959 à Detroit, Michigan, Etats-Unis d'Amérique, demeurant professionnellement au 28333 Telegraph Road, Southfield, MI 48034, Etats-Unis d'Amérique.

2. Gérants de Catégorie B

- ATC Management (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 103.336; et

- Mme Johanna Dirkje Martina van Oort, née le 28 février 1967 à Groningen, Pays-Bas, demeurant professionnellement au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

- 2) Nomination du commissaire aux comptes suivant comme seul commissaire aux comptes de la Société jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires devant être tenu en 2012:

- KPMG Audit, une société à responsabilité limitée ayant son siège social à 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés du Grand-Duché de Luxembourg sous le numéro B 103.590.

3) Fixation du siège social de la Société à 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui parle et comprend la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même mandataire du comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire du comparant connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Venturin, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 2011. Relation: LAC/2011/48869. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Releveur ff. (signé): FRISING.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 novembre 2011.

Référence de publication: 2011157158/605.

(110182450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2011.

Callaway Invest S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 56.242.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011158853/9.

(110185081) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2011.

Danicalux Fortune Care, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 157.160.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011158879/9.

(110185312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2011.

Belval Plaza I Mall S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4361 Esch-sur-Alzette, 7, avenue du Rock'n Roll.

R.C.S. Luxembourg B 120.932.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011158797/10.

(110185025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2011.

Belval Plaza I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4361 Esch-sur-Alzette, 7, avenue du Rock'n Roll.

R.C.S. Luxembourg B 115.595.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011158798/10.

(110185022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2011.

Belval Plaza II Apartments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4361 Esch-sur-Alzette, 7, avenue du Rock'n Roll.

R.C.S. Luxembourg B 120.933.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011158800/10.

(110185028) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2011.

Dos Santos Daniel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8509 Redange-sur-Attert, 20, rue de Nagem.

R.C.S. Luxembourg B 144.381.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PACKTREND SA

Rue de la Poste 4

L-8824 PERLE

Signature

Référence de publication: 2011158878/13.

(110184676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2011.

Belval Plaza II Mall S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4361 Esch-sur-Alzette, 7, avenue du Rock'n Roll.

R.C.S. Luxembourg B 120.934.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011158801/10.

(110185026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2011.

Belval Plaza II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4361 Esch-sur-Alzette, 7, avenue du Rock'n Roll.
R.C.S. Luxembourg B 119.547.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011158802/10.

(110185023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2011.

Brenntag, Société Anonyme.**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 97.258.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 22 Novembre 2011.

Référence de publication: 2011158812/10.

(110185369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2011.

Brenntag Luxco, Société en Commandite par Actions.**Capital social: EUR 3.354.800,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 97.313.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 22 Novembre 2011.

Référence de publication: 2011158813/10.

(110185370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2011.

Kingreal Company S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 66.634.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2010 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour KINGREAL COMPANY S.A.-SPF

Société anonyme de gestion de patrimoine familial

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011159099/14.

(110185199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2011.

Brenntag-Interfer, Société Anonyme.**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 97.256.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 22 Novembre 2011.

Référence de publication: 2011158814/10.

(110185368) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2011.

Brenntag-Interfer (BC), Société en Commandite par Actions.

Capital social: EUR 3.055.306,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 97.315.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 22 Novembre 2011.

Référence de publication: 2011158815/10.

(110185371) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2011.

BCN Realty (Barcelona) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 108.082.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011158823/10.

(110184938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2011.

Benelux Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 75.195.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 13 octobre 2011.

Référence de publication: 2011158828/10.

(110184790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2011.

Kochia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 46.004.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2010 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour KOCHIA S.A.

Société anonyme

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011159100/14.

(110185197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2011.

Blue Shield Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 113.423.

Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 22 novembre 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011158836/10.

(110185424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2011.

Blue Shield Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 113.423.

Le Bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011158837/10.

(110185425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2011.

Bolly S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 74.846.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

BOLLY S.A.

Référence de publication: 2011158838/11.

(110185388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2011.

Bravank International, Société Anonyme.

Siège social: L-6726 Grevenmacher, 12, Op Flohr.

R.C.S. Luxembourg B 98.516.

Die Jahresergebnisse der Gesellschaft am 31. Dezember 2010 wurden beim Handels- und Gesellschaftsregister von
Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011158839/10.

(110184731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2011.

Office Portfolio Minerva II Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 135.145.

In the year two thousand and eleven, on the tenth of November.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

(1) Project Minerva Properties S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée),
having its registered office at 13, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of
Commerce and Companies under number B 134.788, holder of 68,153,281 (sixty-eight million one hundred fifty-three
thousand two hundred eighty-one) Class A shares of the Company,

hereby represented by Mister Raymond THILL, maître en droit, residing professionally at L-1750 Luxembourg, 74,
Avenue Victor Hugo,

by virtue of a proxy given under private seal on 3 November 2011;

(2) Office Portfolio Minerva I S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée),
having its registered office at 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of
Commerce and Companies under number B 135.148, holder of 2,004,510 (two million four thousand five hundred ten)
Class B shares and 330,743,865 (three hundred thirty million seven hundred forty-three thousand eight hundred sixty-
five) Class C shares of the Company,

hereby represented by Mister Raymond THILL, prenamed,

by virtue of a proxy given under private seal given on 2 November 2011;

Such proxies after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to record the following:

I. The appearers are the shareholders of Office Portfolio Minerva II SARL, a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 6, rue Jean Monnet in L-2180 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 135.145, incorporated pursuant to a deed of Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, on 14 December 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 319 on 7 February 2008.

The articles of Association have been amended several times and for the last time by a deed of Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg dated 06 October 2011, publication in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations in process (the Company).

II. That the sixty-eight million one hundred fifty-three thousand two hundred eighty-one (68,153,281) A Shares of the Company having a nominal value of one eurocent (EUR 0.01) each, two million four thousand five hundred ten (2,004,510) B Shares of the Company having a nominal value of one eurocent (EUR 0.01) each and three hundred thirty million seven hundred forty-three thousand eight hundred sixty-five (330,743,865) C Shares of the Company having a nominal value of one eurocent (EUR 0.01) each, representing the entirety of the share capital of the Company, are duly represented at this meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this extraordinary general meeting, no convening notices were necessary. All the shareholders have given their unanimous consent to the capital increase.

The Meeting is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced;

III. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of convening notices;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of five hundred seventy-three thousand ninety-five euro and ninety-one cents (EUR 573,095.91) in order to bring the share capital from its present amount of four million nine thousand sixteen euro and fifty-six cents (EUR 4,009,016.56), represented by sixty-eight million one hundred fifty-three thousand two hundred eighty-one (68,153,281) class A shares, two million four thousand five hundred ten (2,004,510) class B shares and three hundred thirty million seven hundred forty-three thousand eight hundred sixty-five (330,743,865) class C shares of the Company having a nominal value of one eurocent (EUR 0.01) each, to four million five hundred eighty-two thousand one hundred twelve euro and forty-seven cents (EUR 4,582,112.47), by way of the issue of nine million seven hundred forty-two thousand six hundred thirty (9,742,630) new class A shares and two hundred eighty-six thousand five hundred forty-eight (286,548) new class B shares and forty-seven million two hundred eighty thousand four hundred thirteen (47,280,413) new class C shares of the Company, having a nominal value of one eurocent (EUR 0,01) each.

3. Subscription for and payment of the share capital increase specified in item 2. above.

4. Subsequent amendment of article 5.1 of the articles of association of the Company (the Articles) in order to reflect the increase of the share capital adopted under item 2.

5. Amendment to the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company and Ms Ramona Dass and Mr Mark Hatherly to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company.

IV. That the Meeting has taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the partners represented considering them as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

The shareholders give their unanimous consent to the capital increase.

Second resolution

The Meeting resolves to increase and it hereby increases the share capital of the Company by an amount of five hundred seventy-three thousand ninety-five euro and ninety-one cents (EUR 573,095.91) in order to bring the share capital from its present amount of four million nine thousand sixteen euro and fifty-six cents (EUR 4,009,016.56), represented by sixty-eight million one hundred fifty-three thousand two hundred eighty-one (68,153,281) class A shares, two million four thousand five hundred ten (2,004,510) class B shares and three hundred thirty million seven hundred forty-three thousand eight hundred sixty-five (330,743,865) class C shares of the Company having a nominal value of one eurocent (EUR 0.01) each, to four million five hundred eighty-two thousand one hundred twelve euro and forty-seven cents (EUR 4,582,112.47), by way of the issue of nine million seven hundred forty-two thousand six hundred thirty (9,742,630) new class A shares and two hundred eighty-six thousand five hundred forty-eight (286,548) new class B shares and forty-seven million two hundred eighty thousand four hundred thirteen (47,280,413) new class C shares of the Company, having a nominal value of one eurocent (EUR 0,01) each.

Third resolution

The Meeting resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

Subscription and Payment

Thereupon, Project Minerva Properties S.à r.l. declares to subscribe for the nine million seven hundred forty-two thousand six hundred thirty (9,742,630) new Class A shares of the Company, having a par value of one eurocent (EUR 0.01) each, representing the increase of the share capital of the Company in the amount of ninety-seven thousand four hundred twenty-six euro and thirty cents (EUR 97,426.30) and to fully pay up such shares by a contribution in cash in an aggregate amount of ninety-seven thousand four hundred twenty-six euro and thirty cents (EUR 97,426.30) which is evidenced to the notary.

Thereupon, Office Portfolio Minerva I S.à r.l. declares to subscribe for the two hundred eighty-six thousand five hundred forty-eight (286,548) new Class B shares of the Company, having a par value of one eurocent (EUR 0.01) each, and for forty-seven million two hundred eighty thousand four hundred thirteen (47,280,413) new Class C shares of the Company, having a par value of one eurocent (EUR 0.01) each, representing the increase of the share capital of the Company in the amount of four hundred seventy-five thousand six hundred sixty-nine euro and sixty-one cents (EUR 475,669.61) and to fully pay up such shares by a contribution in cash in an aggregate amount of four hundred seventy-five thousand six hundred sixty-nine euro and sixty-one cents (EUR 475,669.61) which is evidenced to the notary.

The contribution in cash to the Company in an aggregate amount of five hundred seventy-three thousand ninety-five euro and ninety-one cents (EUR 573,095.91) shall be allocated entirely to the nominal share capital account of the Company.

The amount of the increase of the share capital is forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

The Meeting resolves to record that the shareholding in the Company is, further to the increase in capital, as follows:

Project Minerva Properties S.à r.l.	77,895,911 class A shares
Office Portfolio Minerva I S.à r.l.	2,291,058 class B shares
Office Portfolio Minerva I S.à r.l.	<u>378,024,278 class C shares</u>
Total:	458,211,247 shares

Fourth resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the Meeting resolves to amend article 5.1. of the Articles so that it shall henceforth read as follows:

" **Art. 5.1.** The Company's corporate capital is fixed at four million five hundred eighty-two thousand one hundred twelve euro and forty-seven cents (EUR 4,582,112.47) represented by (i) seventy-seven million eight hundred ninety-five thousand nine hundred eleven (77,895,911) A Shares in registered form having a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, (ii) two million two hundred ninety-one thousand fifty-eight (2,291,058) B Shares in registered form having a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each and (iii) three hundred seventy-eight million twenty-four thousand two hundred seventy-eight (378,024,278) C Shares in registered form having a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid-up. Any capital increase other than the increase from the assets of the respective Holding Companies shall be undertaken on the basis of a fair market evaluation unless otherwise agreed by the Investors. The fair market evaluation shall be carried out for these purposes by one of the internationally recognized accounting firms agreed by the Investors or, failing agreement, appointed by the President of the Institut des Réviseurs d'Entreprises (IRE) and such accountancy firm shall be required to take advice on real estate values from internationally recognized real estate surveyors."

Fifth resolution

The Meeting resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any manager of the Company and Ramona Dass and Mark Hatherly to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company.

Expenses

All the expenses and remunerations which shall be borne by the company as a result of the present deed are estimated at approximately two thousand three hundred Euro (EUR 2.300.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française de texte qui précède:

L'an deux mille onze, le dix novembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

(1) Project Minerva Properties S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois, ayant son siège social au 13, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 134.788, propriétaire de soixante-huit millions cent cinquante-trois mille deux cent quatre-vingt et un (68.153.281) parts sociales de classe A de la Société,

ici représentée par Monsieur Raymond THILL, maître en droit, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, Avenue Victor Hugo,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé du 03 novembre 2011;

(2) Office Portfolio Minerva I S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois, ayant son siège social au 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 135.148, propriétaire de deux millions quatre mille cinq cent dix (2.004.510) parts sociales de classe B et trois cent trente millions sept cent quarante-trois mille huit cent soixante-cinq (330.743.865) parts sociales de classe C de la Société,

ici représentée par Monsieur Raymond THILL, préqualifié,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé du 02 novembre 2011;

Lesdites procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire agissant au nom des parties comparantes et par le notaire instrumentant, demeurent annexées au présent acte pour être enregistrées ensemble avec celui-ci.

Les parties, représentées tel que décrit ci-dessus, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. Les comparantes sont les seuls associés de Office Portfolio Minerva II SARL, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 135.145, constituée suivant un acte de Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg du 14 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 319 du 7 février 2008.

Les statuts de la société ont été modifiés à différentes reprises et en dernier lieu par l'acte de Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg du 6 octobre 2011, publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en cours (la Société).

II. que les soixante-huit millions cent cinquante-trois mille deux cent quatre-vingt et un (68.153.281) parts sociales de classe A d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0.01) chacune, deux millions quatre mille cinq cent dix (2.004.510) parts sociales de classe B d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0.01) chacune, et les trois cent trente millions sept cent quarante-trois mille huit cent soixante-cinq (330.743.865) parts sociales de classe C d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0.01) chacune, représentant l'entière du capital social de la Société, sont dûment représentées à l'Assemblée, et tout les associés présents ou représentés déclarant avoir été dûment convoqués et avoir eu connaissance de l'ordre du jour avant cette assemblée générale extraordinaire, aucune formalité de convocation n'était nécessaire. Tous les associés présents ou représentés ont donné leur accord à l'unanimité des associés au l'augmentation du capital social de la Société.

L'assemblée générale extraordinaire est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer sur les points de l'agenda reproduit ci-dessus;

III. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation.

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de cinq cent soixante-treize mille quatre-vingt-quinze euros et quatre-vingt-onze centimes d'euro (EUR 573.095,91) afin de porter le capital social de son montant actuel de quatre millions neuf mille seize euros et cinquante-six centimes d'euro (EUR 4.009.016,56) représenté par soixante-huit millions cent cinquante-trois mille deux cent quatre-vingt et un (68.153.281) parts sociales de classe A, deux millions quatre mille cinq cent dix (2.004.510) parts sociales de classe B et trois cent trente millions sept cent quarante-trois mille huit cent soixante-cinq (330.743.865) parts sociales de classe C d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0.01) chacune, à quatre millions cinq cent quatre-vingt-deux mille cent douze euros et quarante-sept centimes d'euro (EUR 4.582.112,47) par l'émission de neuf millions sept cent quarante-deux mille six cent trente (9.742.630) nouvelles parts sociales de classe A, deux cent quatre-vingt-six mille cinq cent quarante-huit (286.548) nouvelles parts sociales de classe B, et quarante-sept millions deux cent quatre-vingt mille quatre cent treize (47.280.413) nouvelles parts sociales de classe C de la Société, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0.01) chacune.

3. Souscription et paiement de l'augmentation de capital mentionnée sous le point 2. ci-dessus.

4. Modification subséquente de l'article 5.1 des Statuts afin de refléter l'augmentation de capital spécifiée au point 2.

5. Modification du registre des parts sociales de la Société afin d'y faire figurer ce qui précède avec pouvoir et autorité à tout gérant de la Société et Ramona Dass et Mark Hatherly de procéder au nom de la Société à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des parts sociales de la Société.

IV. que l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'entièreté du capital social étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les associés représentés se considérant dûment convoqués et déclarent avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué en avance. Les associés représentés donne leur accord à l'unanimité des associés au l'augmentation du capital social de la Société.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter et augmente par la présente le capital social de la Société d'un montant de cinq cent soixante-treize mille quatre-vingt-quinze euros et quatre-vingt-onze centimes d'euro (EUR 573.095,91) afin de porter le capital social de son montant actuel de quatre millions neuf mille seize euros et cinquante-six centimes d'euros (EUR 4.009.016,56) représenté par soixante-huit millions cent cinquante-trois mille deux cent quatre-vingt et un (68.153.281) parts sociales de classe A, deux millions quatre mille cinq cent dix (2.004.510) parts sociales de classe B et trois cent trente millions sept cent quarante-trois mille huit cent soixante-cinq (330.743.865) parts sociales de classe C d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0.01) chacune, à quatre millions cinq cent quatre-vingt-deux mille cent douze euros et quarante-sept centimes d'euros (EUR 4.582.112,47) par l'émission de neuf millions sept cent quarante-deux mille six cent trente (9.742.630) nouvelles parts sociales de classe A, deux cent quatre-vingt-six mille cinq cent quarante-huit (286.548) nouvelles parts sociales de classe B, et quarante-sept millions deux cent quatre-vingt mille quatre cent treize (47.280.413) nouvelles parts sociales de classe C de la Société, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0.01) chacune.

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'accepter et d'enregistrer la souscription et la libération intégrale de l'augmentation du capital social comme suit:

Souscription - Libération

A cet effet, Project Minerva Properties S.à r.l. déclare souscrire aux neuf millions sept cent quarante-deux mille six cent trente (9.742.630) nouvelles parts sociales de classe A de la Société, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0.01) chacune, représentant l'augmentation du capital social de la Société d'un montant de quatre-vingt-dix-sept mille quatre cent vingt-six euros et trente centimes d'euro (EUR 97.426,30) et les libérer entièrement par un apport en numéraire d'un montant total de quatre-vingt-dix-sept mille quatre cent vingt-six euros et trente centimes d'euro (EUR 97.426,30) dont la preuve est fournie au notaire instrumentant.

Office Portfolio Minerva I S.à r.l. déclare souscrire aux deux cent quatre-vingt-six mille cinq cent quarante-huit (286.548) nouvelles parts sociales de classe B, et quarante-sept millions deux cent quatre-vingt mille quatre cent treize (47.280.413) nouvelles parts sociales de classe C de la Société, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0.01) chacune, représentant l'augmentation du capital social de la Société d'un montant de quatre cent soixante-quinze mille six cent soixante-neuf euros et soixante et un centimes d'euro (EUR 475.669,61) et les libérer entièrement par un apport en numéraire d'un montant total de quatre cent soixante-quinze mille six cent soixante-neuf euros et soixante et un centimes d'euro (EUR 475.669,61) dont la preuve est fournie au notaire instrumentant.

L'apport en numéraire à la Société d'un montant total de cinq cent soixante-treize mille quatre-vingt-quinze euros et quatre-vingt-onze centimes d'euro (EUR 573.095,91) sera affecté entièrement au compte capital nominal de la Société.

Le montant de l'augmentation de capital est désormais à la libre disposition de la Société, preuve en a été donnée au notaire instrumentant.

L'assemblée décide d'acter que l'actionnariat de la Société suite à l'augmentation de capital est comme suit:

Project Minerva Properties S.à r.l.	77.895.911 parts sociales de classe A
Office Portfolio Minerva I S.à r.l.	2.291.058 parts sociales de classe B
Office Portfolio Minerva I S.à r.l.	378.024.278 parts sociales de classe C
Total:	458.211.247 parts sociales

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'Assemblée décide de modifier l'article 5.1 des Statuts de sorte qu'il aura la teneur suivante:

" **Art. 5.1.** Le capital social de la Société est fixé à quatre millions cinq cent quatre-vingt-deux mille cent douze euros et quarante-sept centimes d'euro (EUR 4.582.112,47), représenté par (i) soixante-dix-sept millions huit cent quatre-vingt-quinze mille neuf cent onze (77.895.911) Parts Sociales A sous forme nominative ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0.01) chacune, (ii) deux millions deux cent quatre-vingt-onze mille cinquante-huit (2.291.058) Parts Sociales B sous forme nominative ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0.01) chacune, et (iii) trois cent soixante-dix-huit millions vingt-quatre mille deux cent soixante-dix-huit (378.024.278) Parts Sociales C sous forme nominative ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0.01), toutes souscrites et entièrement libérées. Toute augmentation

de capital autre que l'augmentation des actifs des Sociétés Holding respectives sera entreprise sur base d'une évaluation équitable du marché sauf décision contraire des Investisseurs. L'évaluation équitable du marché sera réalisée à ces fins par l'un des cabinets d'expertise comptable de renommée internationale choisi par les Investisseurs ou, à défaut de trouver un accord, nommé par le président de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises (IRE) et cette entreprise de comptabilité sera chargée de demander conseil sur les valeurs immobilières auprès d'experts immobiliers de renommée internationale."

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des parts sociales de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus et de donner pouvoir et autorité à tout gérant de la Société et Ramona Dass et Mark Hatherly de procéder au nom de la Société à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des parts sociales de la Société.

Frais

Tous les frais et honoraires incombant à la société à raison des présentes sont évalués à la somme de deux mille trois cents euros (EUR 2.300.-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, ledit mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 15 novembre 2011. LAC/2011/50657. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2011.

Référence de publication: 2011158387/275.

(110184589) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2011.

FFH Financial Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 61.605.

Afin de bénéficier de l'exemption de l'obligation d'établir des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion, prévue par l'article 316 de la loi sur les sociétés commerciales, les comptes consolidés au 31 décembre 2010 de sa société mère, FAIRFAX FINANCIAL HOLDINGS LIMITED ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 novembre 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011158953/13.

(110185095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2011.

C.L.D., Compagnie Luxembourgeoise de Distribution S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7395 Hunsdorf, 29, rue de Steinsel.

R.C.S. Luxembourg B 77.852.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011158841/10.

(110185191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2011.

Cordea Savills Fund Managers (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 10, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 124.536.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 octobre 2011.

Référence de publication: 2011158850/11.

(110184977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2011.

Cabinet Erman, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 41.697.

—
Les comptes annuels au 31 mars 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011158842/10.

(110185275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2011.

Café de la Poste Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9575 Wiltz, 11, place des Tilleuls.

R.C.S. Luxembourg B 102.855.

—
Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le Mandataire

Référence de publication: 2011158851/10.

(110185219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2011.

Calama S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 50.029.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

CALAMA S.A.

Référence de publication: 2011158852/11.

(110185414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2011.

Calteux - Société Immobilière, Société à responsabilité limitée, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 152, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 106.605.

—
Les comptes annuels de l'année 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 22 novembre 2011.
Pour CALTEUX - SOCIETE IMMOBILIERE
Société à responsabilité limitée
Arend & Partners S.à r.l.
Mersch
Signature

Référence de publication: 2011158855/15.

(110185427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2011.

Contti S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5447 Schwebsange, 2, rue de la Moselle.

R.C.S. Luxembourg B 99.215.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Schwebsange, le 21.11.2011.

Pour Contti S.A.
International Consulting Worldwide Sarl.
2, rue de la Moselle
L-5447 Schwebsange
Signature

Référence de publication: 2011158867/15.

(110185045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2011.

Chaussures Ries S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6830 Berbourg, 8B, rue Kelterbiérg.

R.C.S. Luxembourg B 79.627.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011158860/10.

(110185167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2011.

CMDT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 146.233.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 octobre 2011.

Référence de publication: 2011158862/10.

(110185391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2011.

Comptoir des Médias, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4944 Bascharage, 10, rue du Ruisseau.

R.C.S. Luxembourg B 110.749.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Arlon, le 9/11/2011.

COMPTOIR DES MEDIAS SARL
SUD FIDUCIAIRE SPRL

Référence de publication: 2011158864/12.

(110184737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2011.

Dax S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 25.000,00.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 139.919.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 9 juin 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1839 du 25 juillet 2008.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Dax S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2011158871/15.

(110185041) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2011.

Crossroads Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 100.288.

Les comptes annuels de la société au 30 juin 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2011158869/12.

(110185533) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2011.

D.E.H. Holdings Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 10.013.517,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 62.815.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2011.

Référence de publication: 2011158870/10.

(110184974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2011.

DayMen Group (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 513.145,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 150.660.

Les comptes annuels pour la période du 22 octobre 2010 au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 novembre 2011.

Référence de publication: 2011158872/11.

(110184982) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2011.

DayMen Group (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 513.145,00.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 150.660.

Les comptes annuels pour la période du 24 décembre 2009 (date de constitution) au 21 octobre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 4 novembre 2011.

Référence de publication: 2011158873/11.

(110184983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2011.

DeWAG Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 125.494.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011158876/10.

(110184921) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2011.

Dicar S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7540 Rollingen, 136, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 69.990.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011158894/10.

(110185189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2011.

Decker-Wolf S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6460 Echternach, 5-6, place du Marché.

R.C.S. Luxembourg B 93.568.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2011158887/11.

(110185285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2011.

Decker Modes, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6460 Echternach, 5-6, place du Marché.

R.C.S. Luxembourg B 16.401.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2011158886/11.

(110184766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2011.